

DOSSIER Automne 44



Marché de Noël

Les 7-8, 14-15 décembre et du 21 décembre au 5 janvier

Horaires d'ouverture : de 10 h 30 à 19 h (sauf le 31/12 - 20 h)

Au pied du sapin de la Place du Champtel, le village de Noël vous accueille ! Venez découvrir les producteurs et artisans dans les chalets et profiter de l'atmosphère conviviale et chaleureuse des torches norvégiennes. Vous pourrez aussi poster votre liste de cadeaux dans la boîte aux lettres du Père Noël. Un manège sera installé pour le plaisir des petits, au cœur du Marché de Noël !

Côté animations

- **Inauguration le 7 décembre avec le défilé de Saint Nicolas**
Sculptures sur ballons, cracheur de feu, la mascotte du Chat Botté, distribution de bâtons lumineux (quantité limitée), départ du défilé à 17 h 30 (animé par le groupe Oléocada) et feux d'artifice à 18 h 30.
- **Le samedi 14 et dimanche 15 décembre**
Décorations de l'Avent le samedi 14 de 15 h à 18 h et le dimanche 15 décembre de 10 h à 12 h, avec Arum de Fleurs.
- **Samedi 21 décembre**
Olaf, Mickey et Minnie seront présents pour distribuer cadeaux et bonbons aux enfants de 17 h à 19 h.
- **Lundi 23 décembre**
Atelier du petit pâtissier - fabrication et dégustation des bredalas dans le chalet du Père Noël 11 h - 17 h, avec Cook Event Services
- **Séance photos avec le Père Noël**
Le mardi 24 décembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h dans le chalet du Père Noël.
- **Les jeudis 26 décembre et 2 janvier**
Dégustations de spécialités vosgiennes fumées et vins d'Alsace*
- **Les vendredis 27 décembre et 3 janvier**
Soirées musicales dès 17 h autour des torches norvégiennes
Groupe Accord'eux - Vendredi 27 décembre
Le duo Gino et Alexis Balandier - Vendredi 3 janvier
- **Le lundi 30 décembre à 18 h 30**
Spectacle de patinage contemporain avec la troupe « Everest On Ice »
- **Soirée du 31 décembre de 17 h à 20 h avec DJ Micka**
Distribution de lunettes fluo (quantité limitée)
Feux d'artifice à 19 h 30.

Animations gratuites (sauf le manège)

*L'abus d'alcool est dangereux à la santé, à consommer avec modération



4-12

Conseil Municipal

13

Vivre ensemble

14-17

Actualités

17

Cinéma

17

Infos sympas

18

Tribune

19-24

Dossier
Automne 44

25-30

Dans le Rétro

31

Infos Pratiques

32

Agenda
Culture - Sport - Loisirs

Chères habitantes, chers habitants,

En ce mois de novembre, je souhaite revenir sur deux événements marquants qui se sont déroulés récemment : le repas des anciens et l'accueil des nouveaux habitants.

Le repas des anciens a été un moment chaleureux et convivial, où nous avons eu le plaisir de partager un repas ensemble, d'échanger des souvenirs et de renforcer les liens intergénérationnels qui font la richesse de notre communauté.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cet événement, ainsi que nos aînés pour leur présence et leur participation active. Votre sagesse et votre expérience sont précieuses pour notre ville.

Par ailleurs, l'accueil des nouveaux habitants a été une belle occasion de leur faire découvrir notre commune et de les intégrer dans notre vie locale.

Nous avons eu le plaisir de leur présenter les différentes associations et activités qui animent notre village. Je suis convaincue que leur arrivée enrichira notre territoire et j'encourage chacun d'entre vous à leur réserver un accueil chaleureux.

Enfin, je souhaite évoquer la cérémonie du 11 novembre, qui approche à grands pas. Ce jour-là, nous nous rassemblerons pour rendre hommage à nos anciens combattants et à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Je vous invite à vous joindre à nous pour cette commémoration, afin de témoigner notre gratitude et notre respect envers ceux qui ont servi notre pays.

Il y a 80 ans, notre commune comme beaucoup d'autres, ont connu des événements tragiques. Le dossier de ce bulletin ainsi que celui de décembre sont consacrés à ces moments de notre histoire que nous ne devons pas oublier.

Je vous souhaite une bonne lecture

Bien à vous

Maryvonne Crouvezier, Maire de La Bresse

LABRESSEINFOS - N° 423

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

NOVEMBRE 2024

Directeur de la publication

Yannick Daniëlou

Administration, rédaction, publicité

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21
bulletin@labresse.fr

Mise en Page

Atelier VOOVOYEZ

Impression

SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photos

Mairie de La Bresse, écoles, Office de Tourisme
Communautaire et associations diverses,
Michel Laurent, Freepik, Paul Ducret.

Tirage

2500 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

Extraits du Conseil municipal des 16 septembre et 14 octobre

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Différents marchés, conventions-baux, tarifs ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Service de transport collectif – 2023 à 2026. Avenant n°1. Intégration des prix nouveaux pour les prestations impliquant un véhicule PMR	Cars Ferry – Corcieux Montant du marché inchangé	/	/
Travaux de remplacement de la conduite d'eau sur le réseau neige de culture au Domaine de La Bresse-Lispach – Lot n°2 : Fourniture du matériel de raccordement aux réseaux existants. Avenant n°1. Reprise de matériel non mis en œuvre par le prestataire	Technoalpin France SAS de Dardilly (69570) Nouveau montant du marché	Moins-value : 2 481.46 € HT 41 441.89 € HT	2 977.75 € TTC. 49 730.27 € TTC.
Groupement de commandes pour des prestations de fourniture de fonds de plan et de géoréférencement de réseaux en fouilles ouvertes. Lot 2 : géoréférencement de réseaux neufs en fouilles ouvertes. Avenant n°1	Cabinet Demange & Associés de Remiremont *Prolonger la durée d'exécution jusqu'au 16 septembre 2024. *Augmenter le montant annuel maximum des commandes à 9 500 € HT, s'agissant de la RME.	/	/
Groupement de commandes « bois – énergie 2024 » du Pays de Remiremont et de ses vallées Fourniture de plaquettes forestières de bois déchiqueté Saison de chauffe 2024-2025. Lot n°1 chaufferies de la Commune de La Bresse, RME et la Commune de Fresse sur Moselle	SARL FBV Energie Bois de Gerbamont (88120) (lot n°1 chaufferies de la Commune de La Bresse, la Régie Municipale d'Electricité La Bresse et la Commune de Fresse sur Moselle.	87,00 € HT / tonne	95,70 € TTC / tonne
Marché de travaux de réfection de voiries en bicouche – Avenant n°1. Ajout d'un nouveau prix en matière de réparations localisées : blow patcher	Sté STPI Route SAS de Ronchamp Montant estimatif initial du marché inchangé :	45 941,00 € HT.	
Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien presbytère en Pôle Social Communal. Avenant n°1 *Prolongation de la durée d'exécution s'agissant de la mission AVP afin de réaliser les prestations supplémentaires jusqu'au 6 septembre 2024.	Ascendense Architecture Gérardmer Correction du montant de TVA de l'offre de base Ajout de prestations : Sondages de structure - Rapport de synthèse diagnostic - Dessin des plans existants en informatique. Nouveau montant du marché	2 450,00€ HT 66 612,50€ HT	2 940,00€ TTC. 79 935,00€ TTC
Mission de contrôle technique pour la requalification ancienne maison de retraite en foyer d'hébergement pour travailleurs saisonniers Avenant n°1. : Mission L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables	Socotec Construction, Nouveau montant du marché	800.00€ HT 5 600.00€ HT	960.00€ TTC. 6 720.00€ TTC
Aménagement d'un cabinet de santé et de formation Rue des Boudières - Missions : Contrôle technique d'aménagement Coordination sécurité Protection Santé	Bureau Veritas Construction Sté Apave 6 Thaon-les-Vosges	3 750,00 € HT 4 320,00 € HT	4 500,00 € TTC 5 184,00 € TTC
Marché de travaux de couverture et de charpente : WC Public Grande Rue et Algeco Belle-Hutte.	BV Charpente - La Bresse	22 228,13 € HT	26 673,75 € TTC.
Inspections détaillées des ouvrages d'art – Avenant n°1. Modalités de règlement de la TVA - Ajouter des prestations supplémentaires au marché initial	SURVEICO SA (Luxembourg) pour un montant en plus-value. Nouveau montant du marché	4 980.00€ HT 32 100.00€ HT	 /

Marchés (suite)

Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Groupement de commandes pour des prestations de fourniture de fonds de plan et de géoréférencement de réseaux en fouilles ouvertes. Lot N°1 : Fonds de plan - Avenant n°2. Prolongation de la durée d'exécution jusqu'au 16 septembre 2024	Geofit Expert - Schiltigheim (67300)	/	/
Marché de programmation, production et organisation du festival de sculpture Camille Claudel – Édition 2024 : Avenant n°1. Constat de défaillance du titulaire à exécuter une partie des prestations	Prestatech Événements - Brouvelieures Moins-value : <i>Nouveau montant du marché</i>	-7 500,00 € HT 108 140,00 € HT	-9 000,00 € HT 129 768,00 € HT
Marché de rénovation de deux courts de tennis sur le site de la Vertbruche. Lot n° 1 : VRD Lot n° 2 : Clôture Lot n° 3 : Equipements sportifs	Molinari SNEE - Saulcy-sur-Meurthe COTENNIS Molsheim (67120)	14 360,00 € HT 21 460,00 € HT 54 482,00 € HT	17 232,00 € TTC 25 752,00 € TTC 65 378,40 € TTC
Groupement de commandes pour des prestations de fourniture de fonds de plan et de géoréférencement de réseaux en fouilles ouvertes. Lot 2 : géoréférencement de réseaux neufs en fouilles ouvertes. Avenant n°2	Cabinet Demange & Associés Augmentation du montant annuel maximum des commandes s'agissant de la RME	11 000,00€ HT	
Fourniture de matériaux de voirie – Année 2021 2022 2023 – Lot n°2 enrobés à froid – Avenant n°1 : prolongation de la durée d'exécution jusqu'au 17/10/2024	Colas Nord Est	Inchangé	Inchangé
Fourniture de matériaux de voirie – Année 2021 2022 2023 – Lot n°3 : enrobé à chaud – Avenant n°1 : prolongation de la durée d'exécution jusqu'au 17/10/2024	TRB Trabdid Bigoni	Inchangé	Inchangé
Marché à procédure adaptée pour la location et la maintenance de copieurs multifonction pour les services communaux	SASU Reproland Mundolsheim	9 921.34 € HT	11 905.61 €
Fourniture de matériaux de voirie – Année 2024 2025 2026 – Lot n°2 : Enrobés à froid – Abandon de procédure	Motif : présence d'une contradiction dans le bordereau des prix unitaires du marché, non régularisable au stade de la procédure		

Baux / Conventions

Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Avenant n°2 au bail agricole n°24 Augmentation de surface : 51 156 m ² Lieu-dit: Route de la Courbe AT18p/116/110/109/108/107/117/335p AV11/10/12/13/9/15/16/17/18/19/20p/443p Surface totale :82ha 19a 93ca - Autres conditions inchangées	M. Stuckert Mathieu		9 ans jusqu'au 31/12/2026
Avenant n°2 au bail agricole n°8 Augmentation de surface : 22 440 m ² Lieu-dit: Route de la Courbe AV412/413/414/416/423/422/421/61 3p - Surface totale du bail : 79 ha 17 a 60 ca Autres conditions inchangées	EARL des Champis Mme Marie Arnould	Tarif fixé par l'arrêté préfectoral annuel fixant l'indice des fermages	9 ans jusqu'à 23/04/2032
Avenant n°1 au bail agricole n°19 Augmentation de surface : 7 980 m ² Lieu-dit: Route de la Courbe - AV 409p/410/406/613p. Surface totale : 4 ha 35 a 23 ca - Autres conditions inchangées	GAEC du Saichy		9 ans jusqu'au 31/12/2027
Avenant n°4 au bail agricole n°25 - Augmentation de surface - Lieu-dit: Rein de la Truche - Surface estimée à 88 010 m ² AP112/113/114/115/111/110/109/116/121p AO699p/160/159/176p/168/166/165/192/201/193/191/194/195/ 187/178/182/181/183/196p/186p Surface totale du bail : 25 ha 06 a 39 ca. Autres conditions inchangées	Sour Christophe		9 ans jusqu'au 31/12/2027

CONSEIL MUNICIPAL

Baux / Conventions

Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Mise à disposition gratuite de terrain communal AR 399 partie (environ 30m x 20m) Lieu-dit : Rue des Champions Durée	M. Poirot Jean-Louis	/	Un an reconductible
Convention de mise à disposition gratuite n°445 AD 362p/367p/424p/427/428 Lieu-dit Chemin des Ecorces Annule et remplace la décision n°102/2024	M.Pierrel Patrick	/	par tacite reconduction d'année en année
Renouvellement de la concession en forêt communale n°35 La Tour des Roches - Parcelles forestières 57/59 - 10m ²	SAS Infracos	2 000 € HT/an	12 ans
Bail Civil - Location d'un cabinet médical 2 Rue Joseph Remy, - Surface : environ 150 m ²	SCI « La Chanterelle »	750€ / Mois	1 an depuis le 01/07/2024 Reconductible 2 fois.
Renouvellement de la convention pour la mise à disposition de la halle patinoire - vacances de la Toussaint - 16 jours - Structures gonflables et trampolines.	Société Aérotrampoline	1 136,00 €	Du 19/10 au 3/11/ 2024

Cession de biens (vendus sur Agorastore)

Objet	Tarifs	Acquéreur
Balayeuse de marque Suire et ses accessoires (balais) acquise par la commune en 2013 pour un montant de 10 855.52€.	1 519.00€	M. Malgras 54170 Selaincourt,
Portail motorisé acquis lors de la réalisation des services techniques municipaux par la commune.	1 217.00€	Garage Carriere Sebastien, 70200 Amblans et Velotte

Finances

Admission en non valeur - créances éteintes

Les services de la Trésorerie de Gérardmer ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur exercices antérieurs, Sur le budget PRINCIPAL pour un montant de 439.64 €, il s'agit d'impayés sur plusieurs exercices concernant principalement des factures de secours sur les pistes de ski et des factures d'eau anciennes avant transfert à la CCHV pour lesquelles les poursuites se sont révélées sans effet, de créances prescrites ou suite à une décision d'effacement de dettes.

Clôture du budget Lotissement du Pré des Gouttes

Toutes les parcelles contenues dans le lotissement du pré des gouttes ont été vendues. Toutes les opérations comptables sont terminées et enregistrées à ce jour et ce budget ne présentant plus de stocks, il y a eu lieu de procéder à la dissolution de ce dernier et de le clôturer après avoir constaté le résultat comptable constituant un excédent de 32 377.19€ qu'il convient de réintégrer au budget communal.

Marchés publics

Travaux de Réparation des Murs de Berges de la Moselotte

Un marché a été conclu avec le groupement constitué entre les entreprises Bonini (mandataire) et Molinari (cotraitant), pour la réalisation de travaux de réparation des murs de berges de la Moselotte.

Montant estimatif de ce marché, **255 000.00€ HT** (soit 306 000.00€ TTC, rémunéré par application des prix unitaires aux quantités mises en œuvre.

Avenant n° 1 -

En cours d'exécution des travaux, des prix nouveaux sont apparus nécessaires afin de permettre la déviation du réseau d'eaux usées (initialement prévue par pompage), la repose du garde-corps existant sur le mur de l'ouvrage à proximité du saule pleureur et la mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité au niveau de la passerelle. Aussi, il convient d'intégrer ces prestations au marché initial dans le cadre d'un avenant n°1

S'agissant d'un marché conclu à prix unitaires, l'ajout de ces prix nouveaux est sans incidence sur le montant estimatif du marché.

Avenant n° 2 -

Le marché initial prévoit que le règlement des factures est opéré sur un compte commun aux cotraitants. Toutefois, à la demande des cotraitants, il est proposé de conclure un avenant afin de modifier les conditions initiales de paiement pour permettre de libérer les sommes dues à chaque cotraitant directement sur les comptes ouverts pour chacun d'eux sans modifier le montant initial du marché.

Subventions

Demande de subvention – diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Une consultation est en cours afin de s'attacher les services d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux dans le but d'établir un programme pluriannuel de rénovation énergétique du bâti communal.

Cette mission de diagnostic est estimée à **25 500.00€ HT**. Plan de financement ci-dessous des prix nouveaux afin de prendre en compte les moins-values résultant de leur non-exécution.

Origine du Financement et Dispositif - (HT)	Base éligible dépenses HT	% sur base éligible	Aide prévisionnelle HT
CONSEIL REGIONAL <i>Soutien diagnostic énergétique des bâtiments publics et associatifs</i>	25 500,00 €	27	7 000,00 €
AUTRE FINANCEMENT <i>ACTEE - Fond Chêne</i>	25 500,00 €	50	12 750,00 €
TOTAL des subventions publiques		77	19 750,00 €
AUTOFINANCEMENT (sans emprunt)		23	5 750,00 €
TOTAL		100	25 500,00 €

Demande subvention : installation de 3 nouvelles habitations légères de loisirs (HLL)

En 2011, l'office de Tourisme et Loisirs (OTL), alors gestionnaire du Domaine du Haut des Bluches par délégation de la Commune de La Bresse, avait investi dans l'installation de six hébergements légers de loisirs afin de répondre à l'attente de la clientèle et optimiser le taux d'occupation tout au long de l'année.

En 2018, la commune a initié le projet d'installation de trois nouvelles habitations légères de loisirs. Toutefois, la défaillance de l'entreprise retenue pour la réalisation de cette opération ainsi que la crise sanitaire sont venues interrompre le projet.

Depuis 2022, la commune a repris la gestion du Domaine du Haut des Bluches et aujourd'hui, face à la demande croissante, l'installation de trois habitations légères de loisirs (HLL) est nécessaire afin de répondre aux besoins grandissants de la clientèle et permettre le développement du Domaines du Haut des Bluches.

Les estimations ressortant des études de maîtrise d'œuvre portent le montant prévisionnel de cette opération à

366 621.67€ HT (soit 439 946.00€ TTC) ci-dessous plan de financement pour cette opération

Origine du Financement et Dispositif - (HT)	Base éligible dépenses HT	% sur base éligible	Aide prévisionnelle HT
EUROPE (FEDER, FEADER) <i>Objectif 5.2 : Massif des Vosges</i>	366 621,67 €	50	183 310,84 €
CONSEIL REGIONAL <i>Soutien à l'hotellerie de plein air</i>	100 000,00 €	20	20 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL <i>Hébergement touristique</i>	366 621,67 €	14	50 000,00 €
TOTAL des subventions publiques		69	253 310,84 €
AUTOFINANCEMENT		31	113 310,84 €
TOTAL			366 621,67 €

Demande de subvention : aménagement de la rue Paul Claudel

Dans la continuité des travaux d'aménagement de voirie, engagés depuis plusieurs années dans le coeur de ville, il a été décidé de réaliser des travaux rue Paul Claudel.

Ces travaux permettront

- D'améliorer le volet paysager,
- D'améliorer la mobilité douce,
- D'améliorer et de remplacer différents réseaux traversants cette rue,
- De favoriser l'infiltration des eaux pluviales,
- De sécuriser les usagers,

CONSEIL MUNICIPAL

- D'uniformiser l'ensemble de la traverse d'agglomération en créant un ensemble plus harmonieux et qualitatif situé entre le Quai des Iranées et le secteur du giratoire des Champions, complètement réhabilité en 2022/2023.

Le montant estimatif de ces travaux est évalué à 872 405.00€ HT. Plan de financement ci-dessous :

Ressources (origine du financement) HT	Dispositif	Base éligible dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT
DETR	Aménagement urbain : aménagement qualitatif des centres bourgs	400 000,00 €	30,00	120 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aménagement global de voirie	350 000,00 €	15	52 500,00 €
TOTAL des subventions publiques			19,77	172 500,00 €
AUTOFINANCEMENT			80,23	699 905,00 €
TOTAL			100	872 405,00 €

Demande de subvention : mise en accessibilité du multi accueil et création balcon

Le bâtiment, situé route de Vologne - secteur du Hohneck, abritant le multi-accueil ainsi que la crèche a été construit en 2009 pour répondre au besoin de la population bressaude. Durant les mois d'hiver, il permet également d'offrir un service aux vacanciers qui séjournent sur le site.

La crèche possède, en partie haute, des places de stationnement où se situe l'entrée au rez-de-chaussée au niveau du multi-accueil. Au niveau rez-de-jardin, deux espaces se distinguent, un accueil pour les grands et des locaux pour l'école de ski. Le bâtiment à ossature bois a été construit sur un niveau rez-de-jardin en maçonnerie qui vient s'intégrer dans la pente du terrain. Cet équipement a été conçu comme un grand chalet, de style architectural de montagne typique avec son grand débord de toiture et son bardage en bois sur sa partie supérieure.

Ce bâtiment, inscrit dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, doit aujourd'hui faire l'objet de travaux pour permettre sa mise en conformité aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public.

Les études de maîtrise d'oeuvre ont permis d'établir le dossier de consultation des entreprises et l'opération est prête à être engagée afin de permettre le démarrage des travaux dès le printemps 2025.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à **26 978.00€ HT** (compris frais d'études de maîtrise d'oeuvre subventionnables). Plan de financement ci-dessous :

Ressources (origine du financement) HT	Dispositif	Base éligible dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT
DETR	Patrimoine : Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public	9 480,00 €	40	3 792,00 €
TOTAL des subventions publiques			14,06	3 792,00 €
AUTOFINANCEMENT			85,94	23 186,00 €
TOTAL			100	26 978,00 €

Demande de subvention : travaux requalification ancien presbytère en pôle social

La Commune de la Bresse possède un presbytère situé en plein coeur de ville à quelques encablures de l'église, de l'hôtel de ville et des deux principales rues commerçantes de la ville. Ce bâtiment qui présente un caractère architectural remarquable, doté d'un beau jardin d'agrément, en lien proche avec des espaces de stationnement, n'est plus utilisé depuis un peu plus de 10 ans.

Au cours de la décennie passée plusieurs études de reconversion ont été réalisées.

Après avoir pris attache des différentes structures susceptibles de l'intégrer, la municipalité souhaite étudier la réaffectation de ce bâtiment et de procéder à sa requalification en pôle social afin de permettre de regrouper en un même lieu différents services publics offerts à la population, notamment :

Accueil France Service,
Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale,
Centre Communal d'Action Sociale,
Conciliateur de justice,

Les travaux de requalification du bâtiment consisteront en des travaux de :

- Désamiantage et démolition partielle,
- Extension nécessaire à l'installation d'un ascenseur,
- Isolation thermique par l'extérieur,
- Remplacement de l'ancienne chaudière fioul par une chaudière à pellets avec silos en sous-sol

- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Remplacement de la couverture,
- Rénovation intérieure tous corps d'états du sous-sol (locaux réaffectés) ou travaux de préservation (locaux sans affectation),
- Rénovation intérieure tous corps d'états du RDC, 1^{er} étage et combles,
- VRD nécessaires à la création de places de stationnement PMR, à l'aménagement des accès piétons et PMR depuis le parking du cinéma et de la rue de l'église et les places de stationnement créées, à l'adaptation des raccordements aux différents réseaux.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à **847 001,65€ HT** compris frais d'études de maîtrise d'oeuvre subventionnables. Plan de financement ci-dessous :

Ressources (origine du financement) HT	Dispositif	Base éligible dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT
DETR	Services publics : opérations communales ou intercommunales permettant la mutualisation des services et des moyens	847 001,65 €	40	338 800,66 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Maison des Services	770 001,50 €	20	154 000,30 €
TOTAL des subventions publiques			60	492 800,96 €
AUTOFINANCEMENT			40	354 200,69 €
TOTAL GENERAL			100	847 001,65 €

Subventions obtenues

RÉGION GRAND EST	1 500 € au titre du dispositif "soutien aux festivals - Camille Claudel"
CONSEIL DEPARTEMENTAL 88	19 500 € au taux de 15% pour l'aménagement de diverses voies communales
CONSEIL DEPARTEMENTAL 88	52 500 € au taux de 15% pour l'aménagement globale de la rue des jonquilles, 8 114 € au taux de 10 % pour l'aménagement globale de la rue des jonquilles dans le cadre du dispositif pierre des Vosges
CONSEIL DEPARTEMENTAL 88	10 458 € au taux de 10% pour les travaux de réfection des courts de tennis extérieurs de la Vertbruche
ADEME	8151.50 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur -

Forêt

Certification PEFC (Processus européen des forêts certifiées) - renouvellement d'adhésion

Depuis 2004 la Commune est engagée dans le processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Cette adhésion renouvelée à plusieurs reprises arrive à échéance au 31/12/2024. Le Conseil Municipal a décidé de prolonger l'engagement de la Commune dans la certification PEFC pour 5 ans, Contribution financière pour 5 années : 0,65 € à l'hectare pour une surface de 3061,15 ha, soit : 1989,75 € Contribution forfaitaire de 20 € pour 5 ans, Total : **2009,75 €**

Conventions

Mise à disposition d'un local à la Maison des Associations, 1bis rue des Champions à : **À l'association Body & soul - 2024-2029**, ayant pour objet l'organisation et le développement de la danse sous tous ses aspects, et afin d'y pratiquer la danse intuitive :

- Une salle de 42 m²
- Un espace WC communs près de l'entrée commune
- Les frais d'électricité, de chauffage et d'eau sont pris en charge par la Commune.
- Mise à disposition consentie à titre gratuit.

Renouvellement convention de Mise à disposition d'un local, au Centre Culturel et social, avec l'Association « Groupe Théâtral »

- La convention du 18 octobre 2018 définissant les modalités de mise à disposition d'un local au Centre Culturel et Social, 12 rue Mougel-Bey à La Bresse est arrivée à expiration.
- Salle env. 20m², située au 3^e étage
- Renouvellement pour une durée de 6 ans - 2024/2030
- Mise à disposition consentie à titre gratuit

Énergies Renouvelables

Planification du développement des énergies renouvelables terrestres – Définition des zones d'accélération.

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

La Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies

renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Le public n'a pas émis de remarques lors de la période de consultation qui s'est déroulée du 1^{er} juillet au 15 Août 2024 sur les propositions de zones d'accélération arrêtées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 juin.

En conséquence, lors de la séance de Conseil du 14 septembre 2024, les zones d'accélération des énergies renouvelables validées sont les suivantes :

- Solaire photovoltaïque au sol (ombrière), sur bâtiments et sur mâts ainsi que le solaire thermique : zone d'accélération sur l'ensemble des zones UA, UB, UC, UD, UE et UY de la commune.
- Hydroélectricité

Urbanisme – Terrains

■ Cession de terrain à : SCI TINA – M. Olivier REMY :

- Parcelles AD 359 (1699 m²) et AD 360 (177 m²) - Pour un total de 1876 m²
- Zone UY du P.L.U. – Chemin des Ecorces
- Tarif : 5€/m²
- Frais de notaire, de viabilisation et de délimitation à la charge de SCI TINA
- Avis des domaines n° 2024-88075-57157 en date du 19/08/2024

Mise à jour du Domaine Public – Secteur Rond-Point de Niachamp :

Le secteur du Rond-point de Niachamp, intersection Route de Niachamp / Rue François Claudel / Grande Rue / Route de Cornimont, a fait l'objet de travaux et d'aménagements il y a maintenant plusieurs années.

En l'absence de mise à jour du domaine privé et domaine public, la lecture du cadastre est devenue compliquée et source de confusion. Actuellement, il y a une superposition d'informations qui ne correspondent pas forcément au terrain : parcelles, représentation du tracé de la voirie, ancienne voirie, espaces verts etc.

Le projet consiste à classer dans le domaine public les parcelles AM 1109, AK 73, AK 74, emprises de voirie et aménagements publics, pour une unification du domaine public sur ce secteur, correspondant aux aménagements existants.

Conformément à l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, ces parcelles appartenant à la Commune et affectées à l'usage direct du public peuvent faire l'objet d'un classement en domaine public.

S'agissant d'une régularisation, ce classement ne modifie pas le tableau des voiries classées. La délibération sera transmise au service du cadastre pour une mise à jour.

Mise à disposition gratuite de terrain communal :

M. Arzoine Jordan - pour usage de parking :

Situation : AI 86 partie / AI 175 partie / AI 276 partie – 8 Chemin du Calvaire.

Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction d'année en année

M. Geeurickx Raphaël – pour usage d'accès :

Situation : AI 384 partie – 3 Route du Brabant.

Emprise : nécessaire à la mise en place d'un accès compatible avec une circulation de véhicule.

Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction

M. Sébastien Royer et Mme Peggy Lapoirie Geeurickx Raphaël –

pour usage de source en vue d'alimenter en eau la construction :

Situation : AP 78 partie - 28 Route du Droit

Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction d'année en année

Dans l'hypothèse de l'exploitation d'une source sur le terrain communal mis à disposition, la Commune autorise l'occupation et l'utilisation du terrain mais en aucun cas la convention de prêt ne pourra être assimilée à la location de captage d'eau. Ainsi, la Commune ne garantit pas la permanence d'un débit d'eau ni sa potabilité. Les autorisations administratives afférentes à cet usage sont à la charge et sous la responsabilité du bénéficiaire.

M. Tavares Loïc - pour usage de terrain d'aisance pour stationnement et stockage limité :

Situation : AD 404 / 407 partie / 109 partie – Chemin des Ecorces.

Information : parcelles impactées par le PPRi plan de prévention des risques inondation.

Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction d'année en année

PLU Plan Local d'Urbanisme

Point sur la procédure - (Document remis aux élus et débattu) :

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, le conseil municipal et le conseil communautaire de la CCHV ont débattu sur les orientations du PADD.

Pour mémoire : La CCHV - Communauté de Communes des Hautes Vosges est devenue compétente en 2022 en matière de planification, pour le PLU.

A ce titre, elle est maître d'ouvrage sur cette procédure, mais la commune poursuit son travail d'élaboration en concertation avec la CCHV, le conseil communautaire statue sur les différentes étapes de la procédure.

Les orientations ont été débattues devant le Conseil Municipal en date du 23.01.2024 complétées le 08.04.2024 et par le Conseil Communautaire en date du 31.01.2024 complétées le 10.04.2024

Délibérations et annexes sont consultables sur le site de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Les orientations du PADD débattues sont :

Dessiner le paysage de demain, cadre d'une transition équilibrée au cœur des Hautes Vosges :

- En reconnaissant la richesse du paysage et la valeur écologique comme bien commun
- En œuvrant pour le maintien des habitants sur le territoire
- En offrant une démarche de sobriété foncière en faveur du cadre de vie
- En confortant la dynamique économique locale par des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets
- En poursuivant la réflexion sur le devenir de l'activité touristique tournée vers le « tourisme 4 saisons »

État de la procédure

La définition des orientations et leur débat au sein du Conseil Communautaire permettent de poursuivre leur traduction dans les autres pièces constitutives du dossier :

- Le zonage : définition des zones U/IAU/A/N - urbanisées/à urbaniser/ agricoles/naturelles
- Le règlement : pour chaque zone, il règle les conditions d'utilisation des sols, les édifications, les équipements, la qualité urbaine, les réseaux
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation : OAP : permettent de renforcer la qualité et la cohérence sur les secteurs repérés. Il y aura une OAP environnementale obligatoire et d'autres sur des secteurs IAU.

De même, le débat sur les orientations du PADD ouvre la possibilité du sursis à statuer. À la suite du débat sur les orientations générales du

PADD, la Commune a désormais la possibilité de décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations et opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Ainsi, l'examen d'une demande d'urbanisme peut être suspendue temporairement, dès lors que sa situation ou sa taille notamment est incompatible ou non conforme et de nature à compromettre l'exécution du PLU en cours de réalisation. La commune utilisera cette possibilité dans cette hypothèse.

Le travail de réflexion et d'élaboration continue. C'est un travail complexe avec des normes supra communales à respecter :

Toutes les orientations d'un PLU ne sont pas décidées par la Commune. Le code de l'urbanisme introduit une notion de hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programme et un rapport de compatibilité entre certains d'entre eux.

De nombreux documents supra communaux sont à respecter, des réglementations sont à intégrer. Par exemple et non exhaustif : le PPri, la Trame verte et bleue, la charte du PNRBV, la réglementation sur les zones humides, la Loi Montagne, le SRADDET sont autant de documents avec lesquels le PLU doit être compatible.

Les administrations d'Etat sont associées, elles sont appelées « les personnes publiques associées » -PPA- : elles sont consultées et délivrent leur avis sur le respect des réglementations.

Prochaine étape : arrêt du projet :

Après l'établissement des documents du PLU dont le zonage, règlement, OAP, le projet PLU sera présenté devant le conseil communautaire pour être arrêté avec un bilan de la concertation.

Cette étape ouvrira une phase importante de consultation avec la notification du projet aux personnes publiques et l'ouverture de l'enquête publique au cours de laquelle les observations des personnes qui le souhaitent seront recueillies par un commissaire enquêteur.

A ce jour il n'est pas possible d'annoncer un délai pour cette étape mais la commission de travail se réunit à de nombreuses reprises avec l'accompagnement du bureau d'étude pour faire avancer ce projet.

Le PLU, une démarche concertée tout au long de la procédure

La révision du PLU en cours se construit avec l'avis et l'information de tous. Plusieurs outils sont mis en place et disponibles.

Un registre de concertation est actuellement à disposition au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouverture du public. Il est possible, depuis le début de la procédure, de nous faire part de vos remarques, de vos attentes et de vos interrogations.

Des publications régulières dans le bulletin sont réalisées ou encore relayées sur les réseaux. Ces publications sont affichées dans le hall de la Mairie.

Deux réunions publiques seront organisées à des étapes clés et ouvertes à tous pour présenter le projet et les orientations. (la première a eu lieu le 26 septembre)

Sans oublier, l'enquête publique : après l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire.

Le projet sera mis à disposition pour consultation et chacun pourra faire ces observations soit par courrier ou directement auprès du commissaire enquêteur qui assurera des permanences pour rencontrer ceux qui le souhaitent.

Une enquête économique a également été menée auprès des acteurs économiques de la commune.

Zoom sur le PLUiH

Parallèlement à la révision du PLU de la Bresse, la CCHV compétente en matière de PLU a prescrit l'élaboration d'un PLUi H Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant habitat.

Par délibération du 26/06/2024, le conseil communautaire a constaté que la quasi-totalité des PLU du territoire de la CCHV sont anciens et non compatibles avec la loi Climat et Résilience, mis à part ceux pour lesquels des procédures sont engagées comme celui de La Bresse des révisions ou des modifications ne sont plus possibles.

L'objectif est de créer un projet fédérateur afin de répondre collectivement à l'aménagement du territoire et de son développement, aux besoins en équipements publics, habitat, déplacements et emplois pour les 10 à 15 ans à venir, pour les 14 communes.

Le volet H, "Habitat", sera concentré sur ce sujet afin de définir et de mettre en œuvre une politique de l'habitat et de concentrer l'action intercommunale sur un programme détaillé et opérationnel

Ce PLUi sera réalisé en collaboration avec les 14 communes du territoire.

Communaute de Communes - CCHV / Compostage :

Conventions de partenariat avec la CCHV relatives aux sites de compostage installés à la Maison de la montagne, au square de la Cure, et rue des Boudières.

Convention pour mise en place compost sur 3 sites. : recherche de volontaires pour s'en occuper

Travaux prévus par la CCHV

Les travaux du bâtiment du Cinéma seront décalés au printemps 2025 en fonction des programmes des associations théâtrales.

Une étude est en cours pour la rénovation de la piscine.

Réponses apportées à diverses questions

Concernant la R M E - Précisions données par M. Jérôme Mathieu :

Année 2023 - Situation financière

L'année a été rendue compliquée par les fortes variations des prix de marchés antérieurs et leurs effets sur les mécanismes de compensation ainsi que les décisions gouvernementales.

En effet la fourniture en offre de marché a été fortement pénalisée sur l'année 2023 avec beaucoup de contrats signés sur 3 ans et un effet de trésorerie qui impacte fortement cette activité de façon négative sur 2023. Cet effet est compensé par 2022 mais doit aussi être compensé par 2024.

L'autre point important réside dans une estimation tronquée de la CSPE initialement évaluée à 5.8 M€ qui a été révisée à 1.6 M€ pour l'année 2023 ; une difficulté à laquelle toutes les régies sont confrontées et qui perturbe fortement la trésorerie.

Bilan technique 2023

1. Production

Production Hydro : 8 979 384 kWh une année record ce qui représente 21 % du besoin total de La Bresse

Production Photovoltaïque : 22 907 kW/h et une nouvelle installation réalisée sur le toit du CCS

2. Distribution

Chantier d'enfouissement rue François Claudel (enfouissement d'un réseau basse tension qui datait d'après-guerre)

6 incidents sur le réseau haute tension (4 frères malades et 2 arrachages de câble)

Synthèse des travaux sur le réseau de distribution :

- 550 m de réseau Basse Tension enterrés
- 586 m de réseau Basse Tension renforcés
- 803 m de réseau HTA enfouis ou déplacés

CONSEIL MUNICIPAL

- 9 postes de transformation HTA/BT rénovés
- 1 Poste de transformation créé
- 21 supports remplacés
- 8.5 km de réseau élagué + 5 zones d'abattage renforcée.

3. Fourniture

Une année qui reste marquée par de fortes hausses des prix de l'énergie.

- Pour les particuliers Tarif Réglementé de Vente
Deux augmentations remarquables au cours de l'année avec +15% au 1^{er} février 2023 suivi d'une augmentation de +10% au 1^{er} août 2023.
- Pour les professionnels :
Une très forte augmentation au 1^{er} janvier
Décision d'application de l'écrêtement ARENH (énergie nucléaire) à compter du 1^{er} janvier 2023 qui s'est matérialisé par une forte augmentation des prix pour les professionnels.

4. Borne IRVE

Travaux de remplacement de la borne de la régie devenue obsolète, un plan de déploiement de nouvelles bornes et prévu sur 2024.

5. Prestation commune

- Pour Eclairage Public : Poursuite des travaux de passage en LED de l'éclairage, 44 luminaires traités.
Modification des plages d'extinction, bilan une économie de 13 834 € sur 2023

6. Investissement 2024 validés en conseil de régie

- Liaison HTA pour sécurisation haut de la Gesse (Grosse Pierre) la Rételère
- Enfouissement de réseau Sec rue des Jonquilles BT + Eclairage Public + Branchement
- Enfouissement du réseau Haute Tension au Chajoux
- Installation de Bornes de rechargement pour véhicule électrique (+6 bornes Confiserie / Cimetièrre les Proyes / Parking derrière le Crédit Agricole / Clairie à côté des nouvelles toilettes public/ Champs Durant derrière la Crèche/ Champion à côté du nouveau giratoire)
- Etude Bâtiments
- Projet Linky : en attente car pas de système d'exploitation avec le partenaire de Strasbourg
- Le barrage de la Lande : Les éléments sont en cours de constitution, afin de répondre au service de l'État. Une première proposition d'étude a été transmise à la DREAL pour le renouvellement de la concession qui prendra fin en 2035, ainsi qu'un échange avec le bureau d'études. La DREAL n'a pour le moment pas validé de façon formelle ce programme d'études.

- Par ailleurs, la mise en standby du projet de clapet remet en cause cette demande et un échange avec la DREAL va être relancé. Le conseil d'administration de la régie s'est en effet prononcé pour une mise en stand-by du projet de clapet pour cause d'investissement trop élevé.
- Un projet validé par le conseil de régie est le remplacement et remise à niveau, y compris la conduite forcée, de la Centrale du Daval pour pouvoir souscrire un contrat de vente sur 20 ans.
- Le projet coopératif photovoltaïque : Dans la continuité du projet, des études ont été lancées pour étudier des sites d'implantation d'ombrières ; les premiers éléments montrent des rentabilités de 17 et 18 ans pour la partie photovoltaïque voire de 20 à 25 ans pour l'opération complète. (Site étudié Cimetièrre et Mairie).
- Concernant l'évolution de la constitution de la SCIC, les demandes de visite de SCIC déjà constituées n'ont pas été concluantes. Le projet étant assez novateur, nous nous orientons vers un échange avec une SCIC en construction du côté de Darney.

Concernant l'offre de santé - précisions apportées par M^{me} le Maire

L'installation de jeunes médecins passe par des périodes de remplacement, qui leur permettent de tester un territoire, une patientèle, et plus globalement leur envie de s'y installer.

C'est pour cette raison que nous avons sollicité le Dr Hofgaertner pour qu'il prolonge au-delà du 30 juin 2024. Il a accepté et je tiens à l'en remercier ici. Nous pouvons dire qu'il fait partie des praticiens qui aident la commune...

Nous avons également établi un bail de location pour le cabinet du Dr Leroy, afin de disposer d'un lieu pour ces consultations, en attendant la construction d'un nouveau cabinet dans les locaux de fonction de la Maison de la Montagne.

Nos services sont également allés remettre un petit coup de rafraîchissement dans le studio qui se trouve dans le cabinet actuel, étant donné que nous avons par exemple une remplaçante en ce moment qui loge là.

Ce sont donc 5 remplacements qui vont se succéder entre septembre et novembre et nous espérons en voir d'autres se programmer.

Parallèlement à cela, nous poursuivons les études de maîtrise d'œuvre pour le nouveau cabinet de santé avec le démarrage de la phase AVP aujourd'hui. Nous pouvons dire que par rapport au planning initial qui annonçait une fin de travaux fin juin 2025, nous n'avons à ce jour aucun jour de retard et nous sommes même en train de chercher des solutions pour raccourcir encore ce délai.

Pour résumer, je peux vous garantir que nous mettons absolument tout en œuvre pour réussir à installer de nouveaux médecins à La Bresse.

Concernant l'Etude sur la fréquentation touristique menée par le PETR, sur 10 sites touristiques des Pays de la Déodatie et de Remiremont,

M. Jérôme Mathieu donne les chiffres de la fréquentation quotidienne sur les sites bressauds :

	Avril / Juin	Juil / Août	
Sommet du Hohneck	256	566	avec un maximum de 1 704 le 31/07/2024
Lac des Corbeaux	170	411	avec un maximum de 1 668 le 11/8/2024
Lac de Lispach	157	290	avec un maximum de 930 le 15/8/2024

Le PETR, en lien avec la CCHV, envisage une expérimentation en matière de mobilité alternative. L'expérimentation consisterait, en 2025, en la mise en place :

- D'une navette pour rejoindre le Lac des Corbeaux depuis le centre-ville et
- Une autre sur la base du circuit actuel de navette hivernale.

Au Sommet du Hohneck une réflexion est en cours pour l'installation de toilettes. Un aménagement plus contraignant pour le stationnement est en réflexion. Il ne serait plus possible de se garer ailleurs que sur le parking aménagé. Il est également en cours d'étude d'interdire le camping au sommet du Hohneck, domaine privé. Seul le bivouac est autorisé sur les crêtes entre la tombée de la nuit et le lever du jour.

Dispositif : S'implik

Une aide pour les jeunes qui s'investissent dans les Vosges

Dans le cadre du plan départemental pour les jeunes vosgiens « Ambitions Jeunes », le Conseil départemental des Vosges souhaite créer un dispositif propice à l'engagement des jeunes qui souhaitent s'investir dans des projets ayant une finalité d'intérêt général.

Dans la lignée du « par et pour les jeunes », ce dispositif permet aux jeunes de s'impliquer concrètement sur le territoire, de se sentir utiles et d'être soutenus par le Conseil départemental en créant des projets innovants, ayant un rayonnement fort à minima supra communal voire départemental et même pourquoi pas au-delà.

Conditions d'éligibilité

Pour les jeunes

- Avoir moins de 30 ans
- Résider dans les Vosges (ou les parents/tuteurs)
- Être réunis en collectif ou en association

Le projet

- Se dérouler dans les Vosges
- Être conçu par et pour les jeunes
- Avoir une visée d'intérêt général
- Avoir un projet d'envergure à minima supracommunale
- Être transposable à d'autres territoires le cas échéant

Si les jeunes sont mineurs, ils devront présenter un adulte référent.

Plus d'informations

Conseil départemental des Vosges

Mission d'Appui et de Pilotage des Projets Jeunesse

8 rue de la Préfecture

88088 EPINAL Cedex 09

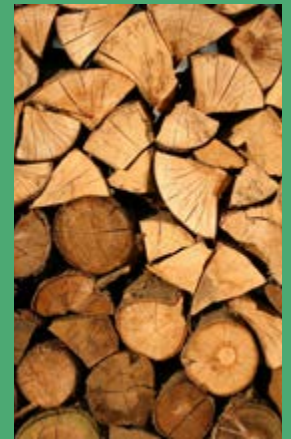
Tel : 03 29 30 34 53

Courriel : vcourceleaud@vosges.fr / jeunesse@vosges.fr

Les affouages

La commission Forêts informe que les imprimés de demande de part d'affouage 2025 sont disponibles depuis le 20 octobre 2024 dans le hall de la mairie.

Les bulletins-réponses seront à déposer dans l'urne placée dans le hall de la mairie au plus tard pour le 16 novembre 2024.



Distillation

La campagne de distillation 2024/2025 débutant le lundi 21 octobre 2024, pensez à réserver l'alambic communal pour la distillation de vos fruits auprès du service à la population.

Petits rappels

- Tarif de location journée 10€ pour les résidents de La Bresse, 16€ pour les personnes extérieures.
- Ouverture du local de 6h à 19h, du 21 octobre 2024 jusqu'au 9 mai 2025.
- La clé est à retirer la veille au service population en échange du règlement et de la caution.
- La déclaration de distillation se fait directement auprès du service des douanes (*formulaire disponible en mairie*)
- Les fruits doivent provenir exclusivement de votre propre verger
- La gentiane distillée doit provenir d'un permis d'arrachage de la commune de La Bresse, interdiction de récupérer des racines.



Vie communale

Remplacements médecins généralistes

De nombreux rendez-vous sont encore disponibles les semaines à venir, au cabinet médical de La Bresse, avec les jeunes médecins qui assurent des remplacements dans notre commune.

Pas besoin d'être patient habituel du docteur Hofgaertner pour prendre rendez-vous.

Contacts : 03.29.25.40.87 - <https://docteur-hofgaertner.sante.pro/>



Le club des séniors



Le club des séniors de La Bresse a changé de nom et modernisé ses activités sous la présidence de Gabriel Antémi ; l'association fondée en 1978 par Joseph Laurent sous l'appellation « Au pied du Hohneck » et rebaptisée par la suite « Les Toujours jeunes » devient Le club des séniors de la Bresse : « Les Amis du Hohneck ». Les objectifs du club visent à proposer aux séniors les moyens de se rencontrer et d'organiser leur vie, afin de leur procurer détente et loisirs en mettant en œuvre toutes formes de loisirs en leur faveur et en partageant des activités conviviales.

Il incarne ainsi une véritable institution locale, perpétuant ses traditions, tout en se mettant au goût du jour pour le bien-être de ses 357 adhérents. De nouvelles initiatives viennent enrichir le panel déjà bien installé des nombreuses activités proposées à l'année, comme le café tricot, le VTC électrique ou encore les sorties culturelles et musicales. Pour renforcer les liens entre les membres du club, un banquet mensuel dominical connaît également un véritable engouement. Des sorties à la journée et des séjours d'une semaine sont proposés tout au long de l'année.

Calendrier 2024 - 2025

Le 13 novembre :
thé dansant

Le 16 novembre :
Starmania

Le 17 novembre :
banquet mensuel
La Vénézia

Le 22 novembre :
repas dansant chez
Berthe (escargots)
(annulé)

Le 30 novembre :
les 29/30 Téléthon

Le 7 décembre :
Saint Nicolas

Le 9 décembre :
9/10/- 11/12
Spectacle de
Noël à 14 h à la
salle des fêtes

Le 15 décembre :
banquet mensuel
Chalet des Roches

Le 17 décembre :
sortie Noël
Montbéliard

Le 19 décembre :
Noël à l'EPHAD

Les Amis de la Clairie

L'association " Les Amis de la Clairie " a le plaisir d'organiser le marché de Noël de la maison de retraite qui aura lieu dans :

le hall du 32 A rue de La Clairie

le samedi 30 Novembre 2024 de 14 à 17 heures

Au programme :

- Un bar, pour passer un moment convivial en dégustant de véritables gaufres de Liège.
- Des biscuits « maison » réalisés gracieusement par les bénévoles et des objets divers seront en vente.
- Une tombola clôturera la fête et donnera l'occasion de gagner de jolis lots.

Les résidents et les bénévoles ont préparé cet événement annuel, dont la recette permettra d'offrir aux résidents des animations supplémentaires tout au long de l'année : sorties, goûters à l'extérieur, spectacles divers...



Évènementiel

MLC

Plaisir en jeux.

Rendez-vous le dimanche 17 novembre à la halle des Congrès

C'est le retour du Dimanche en jeu ! Le 17 Novembre 2024, c'est l'occasion de participer à ce grand événement familial, ouvert à tous et gratuit. Au programme : jeux de société, jeux géants (dont certains provenant de la Médiathèque de Remiremont) et partenaires prêts à vous accueillir tout au long de la journée. Rendez-vous de 10h30 à 17h30 pour des moments ludiques à la Halle des Congrès de La Bresse. Restauration et buvette sur place.

Mais la ludothèque ne s'arrête pas là. Plusieurs instants de partages sont à venir avec la crèche et la maison de retraite de La Bresse ainsi que l'ECSP de Cornimont. Anaïs souhaite également mettre en place des activités le mercredi après-midi telles que : atelier perles à repasser, atelier d'écriture, atelier « raconte-moi une histoire ». Des temps forts afin de privilégier des moments d'évasion entre parents et enfants.

Et n'oublions pas la FAM'XPÉDITION qui reviendra l'année prochaine pour une nouvelle édition mieux pensée. D'autres projets sont à venir au sein de la structure afin de la rendre toujours plus attrayante.



Et si on lisait ?, la reprise

Après une petite pause estivale, «**Et si on lisait ?**» l'animation autour des livres proposée par la MLC reprend pour une nouvelle année de découvertes littéraires et de lectures en tous genres. Le jeudi 12 septembre, six livres-coups-de-cœur ont été présentés par leurs lectrices et lecteurs. Pour la première séance de l'année, dans une ambiance chaleureuse, le public était composé d'habités bien sûr, mais de nouvelles têtes aussi ! La trentaine de personnes présentes s'est retrouvée ensuite pour prolonger le moment et la discussion autour d'un verre et d'un livre aimé.

Prochain rendez-vous le **samedi 21 décembre à 18h**, pour une soirée exceptionnelle organisée dans le cadre de la Bourse aux livres d'Asile Accueil.

Vous aimez lire ? Venez parler de votre coup de cœur du moment, ou simplement écouter. Ces soirées sont libres et ouvertes à tous.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter etsionlisait.labresse@gmail.com ou <https://www.facebook.com/mlclabresse88>



Altytud'630

Connaissez-vous bien votre ville ????

RENDEZ-VOUS
du 12 Novembre
au 01 Décembre

Pour notre grand jeu de fin d'année

3000 € de bons d'achat à gagner

ALT TUD 630 LA BRESSE

en partenariat avec Les Fêtes Trévandaises

C'est bientôt Noël

PENSEZ A NOTRE CARTE CADEAU MULTI ENSEIGNES

Notre carte cadeau d'une valeur de 20 euros, est utilisable chez tous les adhérents de l'Association, elle est valable 1 an à compter de la date d'achat.

Vous pouvez vous la procurer :

- La Maison de la Presse
4 Place du Champé
- Pulzel
10 Rue Paul Claudel
- Opticiens Krys
27 Rue des Frères
- Ilaco Presso
180 Rue de l'Église

ASSOCIATION ENSEIGNES DE LA BRESSE

re-seignements complémentaires : altytud630@gmail.com

CARTE CADEAU MULTI ENSEIGNES
Valeur : 20 €

ACTUALITÉS

Vie communale Café de l'emploi

Succès du Café de l'Emploi à La Halle des Congrès

Le mardi 8 octobre dernier, de 9h à 11h30, s'est tenu le Café de l'Emploi à la Halle des Congrès de La Bresse, organisé en partenariat avec France Travail.

Ce deuxième Café de l'Emploi de l'année a rassemblé environ 36 employeurs provenant de divers secteurs d'activités et a attiré près d'une centaine de candidats à la recherche d'opportunités professionnelles.

Les employeurs, majoritairement issus de La Bresse et des environs, ont proposé une centaine d'offres d'emploi, couvrant des besoins pour la saison d'hiver, ainsi que des postes en CDD, CDI, intérim, et des opportunités de formation.



Évènementiel Maison de La Bresse

Notre dernière expo de l'année sera placée sous le signe des animaux avec une superbe expo de **Vincent Munier**. De magnifiques clichés vont venir embellir nos murs.

Vous pourrez également vous plonger dans l'univers équestre avec les dessins de **Héloïse Cuny** qui sublime ce bel animal en le dessinant avec ses doigts...

C'est à découvrir à la maison de la Bresse du 16 Novembre au 5 janvier 2025.

Ouverture pendant les vacances de Noël du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h sauf le samedi matin.

En dehors des vacances, ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h.

Le Cabaret Aquatique c'est un vrai moment de poésie, de rire et de pur bonheur au milieu de l'automne. C'est un spectacle les pieds dans l'eau, immersif, populaire et familial. À découvrir en accès gratuit le vendredi 15 novembre à 20h à la salle des fêtes de la Bresse.

Le mois de décembre est propice à la musique. **Stan Duguet** de l'ensemble « Némésis » sera sur scène accompagné de 4 musiciens de grand talent pour vous faire passer une soirée intitulée « Épopée ».

1h30 de musique à écouter sans modération. C'est le samedi 7 décembre à 20h à la salle des fêtes.

Prix d'entrée : 10€ / gratuit pour les moins de 10 ans.



A VOTRE SERVICE DEPUIS 25 ANS
Votre magasin s'agrandit

Nouveau : Rayon Literie
Vente appareils reconditionnés

Image Son Multimédia Electroménager
Service après vente - Livraison - Installation
Financent en 20 fois sans frais

✉ gitem.labresse@orange.fr 🌐 gitem.fr

☎ 03 29 25 67 67 📍 9 Route de Cornimont

Massage Nature
Massage Ayurvédique Abhyanga

53 Route de Lispach
88250 La Bresse
03.29.25.45.05
info@hautsviaux.fr
www.hautsviaux.fr

MLC-Cinéma Grand écran

Programme à partir du 7 novembre 2024

Semaine du 7 au 13 novembre



L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

Sortie : 9 octobre 2024 (1h33). Drame réalisé par Boris Lojkine avec Abou Sangare, Alpha Oumar Sow, Nina Meurisse

Tout public

Tandis qu'il pédale dans les rues de Paris pour livrer des repas, Souleymane répète son histoire. Dans deux jours, il doit passer son entretien de demande d'asile, le sésame pour obtenir des papiers. Mais Souleymane n'est pas prêt.



THE APPRENTICE

Sortie : 9 octobre 2024 (2h00). Drame réalisé par Ali Abbasi avec Sebastian Stan, Jeremy Strong, Maria Bakalova

Véritable plongée dans les arcanes de l'empire américain, The Apprentice retrace l'ascension vers le pouvoir du jeune Donald Trump grâce à un pacte faustien avec l'avocat conservateur et entremetteur politique Roy Cohn.

Semaine du 14 au 20 novembre



L'AMOUR OUF

Sortie : 16 octobre 2024 (2h40). Comédie, Romance, Thriller réalisée par Gilles Lellouche avec Adèle Exarchopoulos, François Civil, Malloy Wanecque

Les années 80, dans le nord de la France.

Jackie et Clotaire grandissent entre les bancs du lycée et les docks du port. Elle étudie, il traine. Et puis leurs destins se croisent et c'est l'amour fou. La vie s'efforcera de les séparer mais rien n'y fait, ces deux-là sont comme les deux ventricules du même cœur...



BAMBI, L'HISTOIRE D'UNE VIE DANS LES BOIS

Sortie : 16 octobre 2024 (1h 17). Aventure, Famille réalisée par Michel Fessler

Tout public

Adapté du livre « Bambi, l'histoire d'une vie dans les bois » de Felix Salten, le film raconte les aventures d'un jeune faon, entouré de sa mère et des animaux de la forêt : son ami le corbeau, le lapin, le raton laveur... Il découvre le monde des arbres et leurs secrets. Chaque jour, sa mère l'éduque pour qu'il puisse grandir avec force. Mais l'automne arrivé, Bambi s'aventure en terrain découvert lorsque des chasseurs le séparent de sa mère à tout jamais. Dès lors, le jeune faon doit apprendre à vivre seul. Heureusement il retrouve Faline son amie d'enfance. Puis un grand et majestueux cerf, qui n'est autre que son père, va retrouver Bambi et l'aider à grandir. Ce dernier va alors prendre son destin en main.



L'ART D'ÊTRE HEUREUX

Sortie : 30 octobre 2024 (1h50). Comédie réalisée par Stefan Liberski avec Benoît Poelvoorde, Camille Cottin, François Damiens

Jean-Yves Machond, peintre mondialement méconnu et globalement malheureux, décide un jour de changer de vie. Il va chercher l'inspiration dans une petite ville normande, afin de concevoir un chef-d'œuvre qui lui vaudra enfin gloire et reconnaissance éternelle. Mais sa rencontre avec les artistes locaux, du chaleureux Bagnoule à l'habile Cécile, va quelque peu le faire dévier de son chemin, et le mettre face à son rêve le plus profond : celui d'être un homme heureux, tout simplement.

Semaine du 21 au 27 novembre



SUR UN FIL

Sortie : 30 octobre 2024 (1h56). Comédie dramatique réalisée par Reda Kateb avec Aloïse Sauvage, Philippe Rebbot, Jean-Philippe Buzaud

Jo, une jeune femme, artiste de cirque de rue, découvre le travail des clowns professionnels de "Nez pour rire". Vite - peut-être trop vite - entrée dans l'association, elle se retrouve à l'hôpital au contact des enfants, des malades, des soignants et des familles, à qui ces clowns tentent inlassablement d'apporter de la joie et du réconfort.

Adapté des livres de Catharina Valckx, édités par l'école des loisirs.



4 ZEROS

Sortie : 23 octobre 2024 (1h40). Comédie réalisée par Fabien Onteniente avec Gérard Lanvin, Didier Bourdon, Isabelle Nanty

Sylvie Colonna, présidente du club de foot des Haricots d'Arpajon, a refait sa vie avec José Pinto. Ensemble, ils tiennent un restaurant portugais à Pontault-Combault : le Churrasco. Mais les affaires vont mal. Leur fils, Manu, trentenaire un peu paumé, rêve de devenir agent de joueur. Un jour, il tombe sur une pépite : Kidane, un jeune prodige qui met le feu sur les terrains... Mais d'autres agents rodent, déjà autour... Les Pinto qui voient en Kidane l'espoir de sortir de la galère décident d'appeler à la rescousse, Alain Colonna qui vit une retraite tranquille à Tahiti. Mais le football a changé... Tous ensemble, ils vont devoir affronter DZ, l'agent le plus influent du biz, un homme au bras long et à la mauvaise réputation... Avec comme objectif de permettre à Kidane d'intégrer le club de ses rêves : le PSG...

BAMBI, L'HISTOIRE D'UNE VIE DANS LES BOIS

Voir description ci contre

Semaine du 28 novembre au 4 décembre



LE ROBOT SAUVAGE

Sortie : 9 octobre 2024 (1h42). Aventure, Animation, Comédie, Famille réalisée par Chris Sanders

Le Robot Sauvage suit l'incroyable épopée d'un robot - l'unité ROZZUM 7134 alias "Roz" - qui après avoir fait naufrage sur une île déserte doit apprendre à s'adapter à un environnement hostile en nouant petit à petit des relations avec les animaux de l'île. Elle finit par adopter le petit d'une oie, un oison, qui se retrouve orphelin.



MONSIEUR AZNAVOUR

Sortie : 23 octobre 2024 (2h13). Biopic, Musical réalisé par Mehdi Idir et Grand Corps Malade avec Tahar Rahim, Bastien Bouillon, Marie-Julie Baup

Fils de réfugiés, petit, pauvre, à la voix voilée, un disant de lui qu'il n'avait rien pour réussir. À force de travail, de persévérance et d'une volonté hors norme, Charles Aznavour est devenu un monument de la chanson, et un symbole de la culture française. Avec près de 1200 titres interprétés dans le monde entier et dans toutes les langues, il a inspiré des générations entières. Découvrez le parcours exceptionnel et intemporel de MONSIEUR AZNAVOUR.



ANORA

Sortie : 30 octobre 2024 (2h19). Comédie dramatique réalisée par Sean Baker avec Mikey Madison, Mark Eydelshteyn, Yuriy Borisov

Tout public
Anora, jeune strip-teaseuse de Brooklyn, se transforme en Cendrillon des temps modernes lorsqu'elle rencontre le fils d'un oligarque russe. Sans réfléchir, elle épouse avec enthousiasme son prince charmant ; mais lorsque la nouvelle parvient en Russie, le conte de fées est vite menacé : les parents du jeune homme partent pour New York avec la ferme intention de faire annuler le mariage...

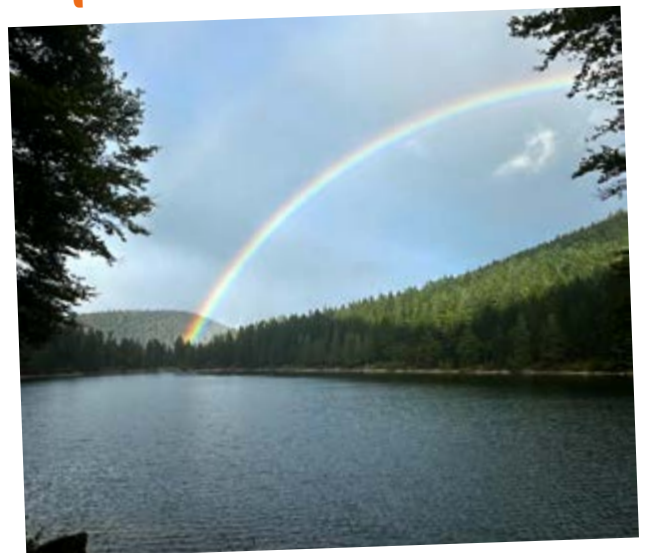
La citation du mois

«Nuées de septembre,
pluie de novembre,
gel en décembre »

Auteur inconnu

INFOS SYMPAS

La photo du mois



Le Lac des Corbeaux, traversé par un arc-en-ciel



Article du groupe majoritaire

Au fil des Conseils Municipaux, Nous nous voyons obligés d'apporter des précisions quant aux propos ci-contre du groupe minoritaire.

L'ensemble des conseillers municipaux élus, ainsi que les habitants peuvent demander des renseignements et des informations quant au fonctionnement de la Commune. **Nous ne pouvons laisser**

sous-entendre que les décisions et les dossiers se règlent en cachette.

Des commissions et de nombreuses réunions de travail ont lieu sur différents sujets.

Chaque dossier est porté par M^{me} Le Maire en direct ou par délégation par un ou plusieurs adjoints, conseillers délégués avec d'autres élus et les services.

Les élus peuvent bien entendu poser des questions et avoir des précisions complémentaires **sans forcément attendre les séances du Conseil Municipal...** Il est vrai que le Conseil Municipal permet à chacun et chacune d'exister...

En ce qui concerne **la RME, le changement de statut n'a rien changé dans le mode de fonctionnement.** Les élus de la minorité veulent faire croire que la RME n'est plus gérée par les élus du Conseil Municipal... **C'est FAUX**, nous voulons rappeler que le Conseil d'administration n'a pas changé et a toujours été constitué de la même manière avec 7 conseillers municipaux (dont un élu de la minorité) et 4 usagers désignés par la majorité (3) et la minorité (1).

Ecrire que la RME n'est plus gérée par le Conseil Municipal est mensonger et montre la volonté de créer le doute et la polémique ! Etonnement, lors des précédents mandats, cela ne posait pas les mêmes interrogations !

Ce mode de fonctionnement est pratiquement le même pour d'autres budgets annexes de la commune, comme le CCAS, qui est géré de manière identique, avec des conseillers municipaux et des représentants de structures communales extérieures... Mais là, aucun questionnement des élus de la minorité, ou de demande de compte-rendu en Conseil Municipal...

Nous n'avons pas pour habitude de répondre « en direct » à la tribune de la minorité, mais quand les propos sont inexacts, nous préférons apporter immédiatement les précisions nécessaires.

En cette période où les défis économiques se multiplient, notre commune de La Bresse n'échappe pas aux répercussions des restrictions budgétaires imposées au niveau national. Ces contraintes nous obligent à faire des choix parfois difficiles mais nécessaires, afin de préserver l'essentiel tout en restant fidèles à nos engagements de service public et de qualité de vie.

La majorité municipale concentre ses efforts sur les projets structurants, tels que l'entretien des infrastructures existantes, la rénovation des bâtiments publics, ainsi que le soutien aux associations et aux actions sociales, qui sont au cœur de la vie locale.

Un budget ajusté mais équilibré

Nos équipes travaillent avec rigueur pour élaborer un budget équilibré, qui limite l'endettement tout en garantissant la continuité des services essentiels. Cela passe par une gestion minutieuse des dépenses, avec une réévaluation de certains projets, mais aussi par une optimisation des ressources. Grâce à une gestion responsable, nous avons pu limiter l'impact direct de ces restrictions sur les services publics, sans augmenter les impôts locaux.

Des efforts partagés, une résilience collective

Nous sommes conscients que ces ajustements budgétaires peuvent entraîner certaines frustrations. Toutefois, nous tenons à souligner que chaque décision prise l'a été dans l'intérêt général, pour assurer un avenir durable à notre commune. Il est essentiel de rappeler que ces efforts ne sont pas faits au détriment du dynamisme de La Bresse : des actions concrètes sont menées pour encourager le développement économique local, attirer de nouvelles entreprises et renforcer notre attractivité touristique.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre engagement à nos côtés pour surmonter ces défis. Ensemble, nous saurons renforcer la résilience de La Bresse et construire un avenir à la hauteur de nos ambitions commune.

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Au fil des conseils municipaux

Membres du conseil municipal, nous sommes souvent questionnés par la population sur les sujets d'actualités. Pourtant nous n'en savons pas toujours plus que les habitants. En effet, tout ne se discute pas forcément en commission ou conseil municipal.

Aussi, comme le prévoit son règlement intérieur, nous déposons régulièrement des questions écrites, qui initient des débats constructifs.

Lors de la séance du 16 septembre 2024, nous en avons adressé trois.

- La première concerne la RME qui, depuis ses changements de statuts en 2021, n'est plus gérée par le conseil municipal mais par un conseil d'administration. Outre un bilan financier 2023, nous avons demandé un point d'avancement sur le projet coopératif photovoltaïque et la convention d'utilisation de l'eau de La Lande (demandée par les services de l'Etat). Il nous a été répondu que le projet coopératif était en stand-by, et que le dossier sur La Lande était dans les mains de la DREAL.

- Question posée à chaque séance, la deuxième porte sur la situation de l'offre de santé dans notre commune.

Aux dernières nouvelles, le projet est de proposer le logement des Boudières aux médecins qui voudraient s'installer, idée à laquelle nous adhérons.

Mais quid des autres professionnels de santé ? Où iront-ils ? Les réponses évoluent au fil des conseils municipaux et ne sont pas très claires.

- La dernière question est relative à l'étude sur la fréquentation touristique, lancée en 2022 par le Pays (PETR). Des compteurs ont été posés sur 3 sites de notre commune : Lispach, lac des Corbeaux et Hohneck. Le suivi s'est terminé en automne 2023. Souhaitons que ces résultats permettent une réflexion globale afin de mieux appréhender l'évolution de la population touristique.

Lors de ce même conseil, nous avons eu à réévaluer la planification budgétaire de plusieurs programmes, votée en mars 2024. Nous nous sommes abstenus sur ces votes.

En effet, profitant d'une nouvelle procédure budgétaire (appelée AP/CP) permettant d'étaler les crédits prévisionnels d'une opération sur l'ensemble des années de sa réalisation, quatorze programmes ont été lancés simultanément, présentant tous un intérêt certain, ... mais également un coût.

Questionnant la municipalité en mars sur les projets prioritaires, il nous a été répondu que tous l'étaient, mais qu'ils se réaliseraient en fonction des opportunités.

Nous pensons qu'au contraire il est nécessaire de cibler des priorités pour les faire aboutir plus vite, craignant qu'une multitude de demandes de subventions en disqualifie certaines. Exemple, le pôle social nous paraît moins prioritaire que le pôle santé.

En septembre, nous constatons que certains programmes sont reportés d'un an : le pôle enfance (2 600 000€), la salle omni culte (112 000€), l'isolation thermique du groupe scolaire (740 000€) et la réfection de toiture à la halle des congrès (448 000€).

Deux autres sont ajournés : la création d'un réseau de chaleur aux Ecorces (3 400 000€) ainsi que l'isolation extérieure et l'accessibilité du CCS.

En parallèle, les sommes allouées pour l'espace Gervais Poirot (470 000€) et le cabinet médical des Boudières (47 000€) se sont reconcentrées sur 2024. Des dépenses sont toutefois prévues jusqu'en 2027 (1 200 000€) pour un pôle médical élargi, sans réponse à ce jour sur sa structuration et sa localisation.

Pour 2024, l'opération de « l'Ex Accueil » (2 100 000€) a été revue à la baisse bien que les différentes subventions attendues aient été octroyées, nous a-t-on indiqué.

Quant à la restauration des berges de la Moselotte (1,5 millions d'euros), l'échéancier court jusqu'en 2029.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux des conseils municipaux via ce lien : [opendata \(spl-xdemat.fr\)](https://opendata.spl-xdemat.fr).

Les élus de « La nouvelle dynamique pour La Bresse »



Automne 44

Cette année, nous célébrons un moment historique et émouvant : le 80e anniversaire de la libération des Vosges. Cet événement marquant nous rappelle le courage et le sacrifice de ceux qui ont lutté pour notre liberté. Nous devons hommage à tous les combattants, résistants et civils qui ont contribué à cette victoire, souvent au prix de leur vie.

Célébrer cette libération, c'est aussi se souvenir des valeurs de paix et de solidarité qui nous unissent. En nous rassemblant pour commémorer cet anniversaire, nous honorons leur mémoire et réaffirmons notre engagement à préserver la liberté et la démocratie.

Ensemble, continuons à transmettre cette mémoire aux générations futures, afin que jamais nous n'oublions le prix de notre liberté.

Maryvonne Crouvezier, Maire de La Bresse



Le 20 et 21 septembre 1944, sont des jours noirs dans l'Histoire de La Commune, 44 maquisards sont prisonniers, torturés et froidement assassinés par les Allemands.

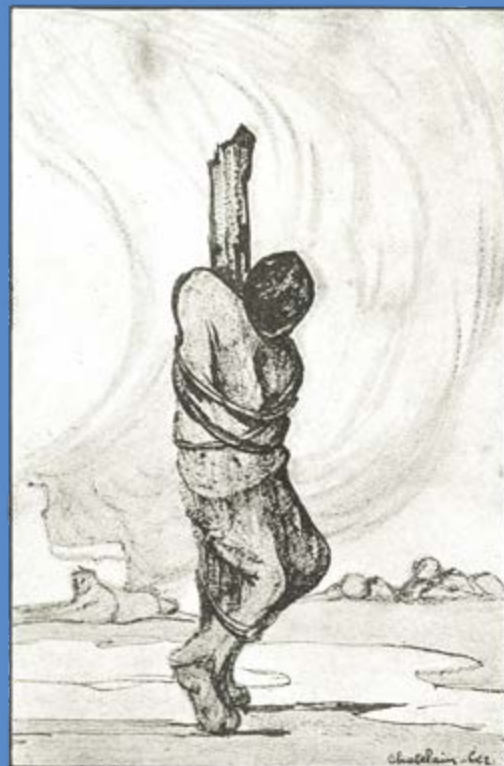
Le soir du 20 septembre, dix maquisards se font capturer par les Allemands, dans le Ravin de Parfongoutte, entre Cornimont et La Bresse. Ils sont par la suite amenés au siège de la Kommandantur qui est l'école privée de La Bresse, ils seront ensuite torturés et forcés à révéler des informations, comme les noms des chefs de la résistance.

Vers 2 h du matin, ils sont amenés au pré de l'Orme, les maquisards sont alignés à terre pour être exécutés par une balle dans la tempe, parmi eux trois Bressauds, Constant Géhin, Emile Bresson et Jean Claude capturés la veille.

Par miracle la balle destinée pour René Receveur, Chef du groupe, frôle sa tempe et il survit, il s'enfuit vers la vallée de la Moselotte et échappe aux tirs des sentinelles Allemands, il se réfugie à Cornimont et réintègrera le combat, après plusieurs semaines de convalescence.

Le lendemain, treize cadavres gisent au Pré de l'Orme, à 3 km de là sur la route du Raindé, les Allemands abattent André Fréval et Marcel Poirot, deux maquisards faits prisonniers lors de l'attaque de la Piquante Pierre.

Dans l'après-midi du 21 septembre l'autorisation de relever les corps est donnée. La population bressaude est invitée à reconnaître les corps des fusillés sous surveillance allemande. Les corps, mis dans des caisses fabriquées à la hâte par la menuiserie Vaxelaire, seront enterrés le lendemain dans une fosse commune en bordure du chemin du Droit.



146 000, c'est le nombre d'obus tombés sur La Bresse.

Il y a 80 ans, Le 7 octobre 1944, la Bataille des Hautes-Vosges débutait. À 21 h, le bombardement commence et dura 42 jours.

Dans l'après-midi du 20 septembre une vingtaine de maquisards sont présents à la ferme des Fouillées, ils reçoivent l'ordre de décrocher et de se replier sur le Haut du Tot, le groupe qui ne dispose que d'un armement restreint quitte alors la ferme. Les maquisards sont capturés et prisonniers, alors qu'ils traversent la vallée de Rochesson L'agent de liaison Christine, qui a été capturée par les Allemands aux environs de 17 h, est intégrée au groupe de prisonniers.

Les maquisards encadrés par une centaine de soldats allemands prennent la direction de Saulxures. Les prisonniers portent les caisses de munition et les paquetages des Allemands ainsi que le cadavre d'un officier allemand tué lors des combats de la matinée. Les soldats allemands frappent à coups de crosse de fusil des que l'allure faiblit. Aux environs de minuit, le cortège arrive enfin à Saulxures où l'école primaire sert aussi de Kommandantur aux Allemands.

Le lendemain 21 septembre, dans la matinée, un camion réquisitionné, les maquisards embarquent. Le camion arrive à l'école privée de La Bresse. Les prisonniers, auxquels se sont ajoutés quelques maquisards capturés dans la matinée, dont les frères Poirot, sont confiés à une unité de l'école de sous-officiers de Marienwerder qui les poussent dans une salle de classe face au mur, mains dans le dos. Christine, qui a réussi à convaincre les Allemands de son appartenance à la Croix Rouge est libérée.

Vers 12 h 15, sous les hurlements des soldats allemands qui les pressent d'avancer, les maquisards gravissent le chemin qui va de la Kommandantur jusqu'aux Combes. Ils sont alors disposés en arc de cercle et froidement abattus par des rafales de pistolets mitrailleurs. Depuis les maisons voisines, les habitants peuvent entendre les cris de « Vive la France » poussés par les condamnés. Un sous-officier allemand achève les prisonniers d'une balle dans la tête.

Aux environs de 16 h, deux autres maquisards sont emmenés aux Combes ; le premier est immédiatement abattu mais Roger Delle, le deuxième maquisard, s'enfuit et dévale la pente en zigzaguant vers la Moselotte. Les Allemands du peloton d'exécution le poursuivent en tirillant alors que leurs collègues positionnés sur le pont des Champions ouvrent également le feu ; il est abattu dans la rivière.

Dans l'après-midi, le maire de La Bresse, Eugène Lemaire, reçoit l'ordre des Allemands que tous les fusillés doivent être enterrés sur place dans des fosses communes sans honneur ni hommage.

Les corps ne seront enterrés que le lendemain après avoir été identifiés. Les corps des 27 maquisards ne seront exhumés que le 31 mars 1945.



Retour sur les combats dans la commune de La Bresse et ses alentours, avec la Conquête du Haut de Faing et la Bataille du Hohneck

En août 1944, la 1^{re} Armée de Provence arrive dans les Vosges, à Saulxures-sur-Moselotte et Cornimont. Au même moment, aux alentours de La Bresse, débarquent des membres des Jeunesses hitlériennes, venus pour mettre en place la défense du massif vosgien. Cette défense porte un nom : la « Winterlinie », mise en place par l'état-major allemand et déjà utilisée pendant la campagne d'Italie dans les Apennins.



▲ Exode des habitants de La Bresse, du Thillot et de Gérardmer par les lignes vosgiennes aidés par la 3^e DIA.

Les Alliés, débarqués un mois plus tôt en Normandie et en Provence, se rejoignent en Bourgogne à Nod-sur-Seine. La progression est malheureusement ralentie à l'approche des Vosges, et les Allemands en profitent pour renforcer encore davantage leur ligne de défense.

L'armée française a pour mission de s'emparer de Belfort et de poursuivre vers Mulhouse, en passant par le Ballon d'Alsace. Les Allemands, ayant reçu des renforts en troupes et en matériel d'artillerie lourde, enlissent les Français du côté de Mélisey.

Parallèlement à ces combats, d'autres font rage à Rupt-sur-Moselle, où les Américains perdent plus de 400 hommes face aux forces allemandes.

Cependant, les soldats français arrivent à Cornimont, libérée par la 3^e division d'infanterie algérienne (3^e DIA) le 14 octobre. Les Allemands restent dans les hauteurs, bien dissimulés et organisés.

Les combats du Haut de Faing

Depuis son arrivée, la 1^{re} Armée de Provence intègre de nouveaux combattants : résistants, maquisards ou simples volontaires motivés à libérer le massif vosgien et à reprendre leur territoire aux Nazis. Équipés d'uniformes et d'armes récupérés sur les soldats morts ou blessés, leur engagement dans cette bataille sera crucial.



▲ Goumiers du 3^e GTM (groupement de tabors marocains), équipés de leur fusil américain US 17, au repos dans Saulxures-sur-Moselotte.

La majorité des soldats engagés dans les combats des Hautes Vosges sont issus des colonies nord-africaines françaises (ex : la 3^e DIA). Il faut donc prendre en compte qu'ils ne disposent pas des équipements chauds nécessaires, débarquant de Provence, et qu'ils ne sont pas habitués à la pluie, encore moins à la neige et au gel.



▲ Mortiers de 81 mm en batterie servis par les hommes du 6^e RTM (régiment de tirailleurs marocains) pendant les combats du Haut-du-Faing.

Le 13 octobre 1944, les Français occupent le sommet de la Tête des Cerfs, une position stratégique mais vulnérable face aux Allemands.

Nous sommes le 15 octobre 1944, le plan d'offensive est décidé. Il faut rompre la « Winterlinie » en suivant la ligne des crêtes vers le Hohneck, puis atteindre l'Alsace, ce qui poussera les Allemands à retirer leurs troupes du secteur de Belfort. C'est pourquoi il faut s'emparer du Haut du Faing sans plus attendre.

Le 16 octobre à minuit, ce sont 4 400 hommes, dont 3 000 soldats marocains, qui montent à 1 003 m d'altitude sous une pluie battante. À 6 h du matin, le pilonnage d'artillerie commence.



▲ *Tirailleurs du 6^e RTM assurant leur défense pendant les combats de la crête du Haut-du-Faing.*

Des prisonniers sont faits, et des morts sont à déplorer dans les deux camps. Le lendemain, c'est pareil, mais en pire : les Allemands descendent du sommet et utilisent des mortiers, mais surtout des grenades contre les troupes françaises. En face, on riposte ; des combats à la grenade s'engagent. Les Allemands, connaissant bien le terrain, ont dissimulé des tireurs d'élite dans les bois et touchent les Français. En réponse, on arrose les bois de tirs de mortier et, vers la fin de l'après-midi, les Allemands prennent la fuite ; du terrain est gagné...



◀ *Tirailleur du 6^e régiment de tirailleurs marocains (6^e RTM) posté dans un trou de combat sur la crête du Haut-du-Faing*

Ces combats durent douze jours, douze jours de pluie, de froid, de neige, d'enlèvement, de bombardements, de mètres gagnés, puis perdus et regagnés ; douze jours de faim, d'incertitude, de danger omniprésent, d'inconnu. Les tirailleurs du 6^e RTM (régiment de tirailleurs marocains) se terrent sur la crête militaire, chaque homme s'abritant derrière un sapin.

En douze jours et onze nuits de combat, le 6^e RTM va perdre 915 hommes sur un effectif combattant de quelque 3 000 personnes. Le Haut-du-Faing est conquis, mais les vallées sont solidement tenues par les Allemands. Toutes leurs réserves sont jetées dans la bataille, et les Allemands contre-attaquent. L'artillerie allemande tire tout ce qu'elle peut...



▲ *Tirailleurs sénégalais de la 9^e DIC (division d'infanterie coloniale) progressant dans la forêt des Vosges enneigée*

Le mois prochain

- Bataille du Hohneck
- Histoire des fusillés de Vologne
- Destruction de La Bresse et évacuation des Allemands

Crédit photo : Archives Mairie / Image Défense / Chatelain

Sources : Les Racines Bressaudes / Le Souvenir Français Archives Mairie

À l'occasion des 80 ans des combats du maquis, madame le Maire a souhaité organiser des commémorations sur l'ensemble des monuments de la commune le dimanche 29 septembre. Ainsi des gerbes ont été déposées et les honneurs militaires ont été rendus aux Bressauds et maquisards morts pour La France.

- Monument des fusillés de Vologne
- Stèle de l'instituteur Mauffrey
- Monument du pré de l'orme
- Monument des combes



Vie communale

Les élus de la Bresse à la rencontre des étudiants en médecine de Strasbourg



Samedi 28 septembre, démarrait à La Bresse, le week-end de promotion avec les étudiants en médecine Strasbourgeois.

La majorité des étudiants sont originaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, une occasion pour les élus Bressauds de proposer des perspectives d'installation « *sur un territoire dynamique, un beau terrain de jeux pour les sportifs, et un accompagnement personnalisé par la commune* », rappelait Jérôme Mathieu, premier adjoint, en propos d'accueil aux étudiants. Chloé Pflumio, Présidente de l'Association Amicale des Etudiants en Médecine de Strasbourg, précisait : « Bien sûr, nous n'en sommes pas encore à nous installer, mais c'est rassurant de voir des territoires comme celui-ci, qui proposent des conditions d'installation idéales ». Les étudiants ont ainsi proposé aux élus de La Bresse, de les rejoindre pour le gala de médecine du printemps prochain, pour aller à la rencontre de jeunes médecins diplômés.

Maryvonne Crouvezier, Maire, souhaite ne laisser passer aucune occasion de rencontrer de futurs médecins. « un groupe d'étudiants vient chaque année ici, il serait dommage de ne pas en profiter pour les rencontrer, et, sait-on jamais, la graine que nous plantons aujourd'hui pourrait germer un peu plus tard, ou nous créer de nouvelles occasions de remplacements via leurs réseaux. »

Une action ciblée auprès des nouveaux diplômés

C'est une attention de tous les jours pour les élus de La Bresse en recherche de médecins à installer. Parmi les dernières actions menées, figure notamment un partenariat avec l'ISNAR, un réseau qui rassemble 6000 internes en médecine, dont 20 % seront diplômés avant la fin de l'année. Par ailleurs, cinq remplaçants se succèdent au cabinet de santé jusqu'au mois de novembre, une occasion pour faire découvrir le territoire. Et si la commune met l'accent sur les nouveaux diplômés, ce n'est pas pour rien : « en effet, un médecin généraliste exerce en moyenne 12 ans sur le même site. Cela illustre parfaitement la difficulté pour « recruter » un généraliste déjà en exercice, c'est pour cela qu'il faut privilégier les internes en fin de cursus. Nos annonces seront également diffusées auprès des participants d'un congrès national de médecins généralistes qui se déroule le 20 novembre à Strasbourg » précise Madame le Maire.

20h04

Une salle comble et un public ravi pour le 20h04 qui s'est déroulé vendredi 4 octobre dernier, qui avait pour thème la géographie et les espaces de vies, une 32^e édition en partenariat avec le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges. Le prochain 20h04 aura lieu le 26 novembre.



Vie communale La Tourterelle

Du jardin à l'assiette à la maternelle la Tourterelle

Au printemps les enfants ont planté des courgettes et du persil qu'ils ont récoltés cet automne. Les Petits ont ensuite épluché les courgettes afin de cuisiner une bonne soupe. Les Petits et les Moyens se sont régales.



Les P'tits Amis de Oui-Oui À la chasse aux escargots...

Cette année, la météo bien capricieuse n'a pas freiné les P'tits Amis de Oui-oui pour mettre en place des activités en plein air. Bien au contraire, celle-ci a donné des idées aux professionnelles, qui ont utilisé l'environnement local comme terrain de jeu.

C'est donc bien équipés, seaux à la main, bottes aux pieds et cirés sur le dos que, les enfants du multi-accueil sont partis, à plusieurs reprises, à la chasse aux escargots dans les "jardins de Nénette" sur le trajet pour aller chercher les repas à la maison de retraite, permettant ainsi de joindre l'utile à l'agréable.

Ensuite, de retour au multi-accueil pour midi, les enfants peuvent profiter d'un bon repas chaud qu'ils peuvent maintenant se servir eux-mêmes grâce au nouvel aménagement du coin repas composé de marches permettant aux plus grands de développer leur autonomie en accédant au passe-plat. Escargots au menu ?



Périscolaire

- Les enfants du périscolaire ont fait une promenade au sentier de la photo au Haut du Tôt. Une exposition photographique à ciel ouvert intitulée « jeunes et sauvages », 70 photographies grand format sont proposées aux visiteurs au cœur des Jardins de Bernadette, une activité qui mêle nature et créativité.
- Par une journée ensoleillée les enfants se sont rendus au stade pour participer à des jeux d'extérieur, courses de relais ainsi qu'à des jeux de plein air.
- Une sortie piscine était aussi au programme, les nageurs ont pu profiter du toboggan, jeux de ballons et les plus petits du bassin pataugeoire.
- Une initiation à la gymnastique fut aussi organisée. Encadrée par les animatrices du périscolaires, nos « gymnastes » ont découvert des ateliers simples comme des roulades, des sauts, et quelques figures d'équilibre.
- Il a aussi été conçu un grand jeu de société intitulé la course des couleurs (jeu ludique qui se joue en équipe).

Plusieurs ateliers de création sur différents thèmes

- Sur le thème de l'automne, ils ont réalisé des pots sensoriels d'automne avec des éléments naturels : feuilles mortes, cocotte de pins, marron etc.
- Pour la fête d'halloween préparation de masques, citrouilles et figurines en laine collée.



Vie communale

Groupe scolaire Saint-Laurent

Maternelle

Les enfants de la maternelle Saint Laurent ont repris les cours d'Anglais mardi matin dans la bonne humeur . M^{me} Cochenet a choisi une chanson de circonstance : « Good Morning » Bien sûr des enfants de la crèche les ont rejoints.

Ils ont révisé le vocabulaire du schéma corporel : your hands, your feet, etc ...

Un moment très riche mais qui passe aussi très vite et tous attendent avec impatience la semaine prochaine.

D'ici là on va réviser.



Primaire

En ce début d'année, les élèves des classes élémentaires de l'école Saint-Laurent ont pu bénéficier d'une initiation aux arts du cirque grâce aux élèves de quatrième et de leur professeur d'EPS M. Doney.

Depuis déjà 3 ans , la section "arts du cirque" du collège attire de nombreux élèves. Bien entendu, tous les ans les écoliers assistent au spectacle donné en fin d'année , mais cette fois, à l'occasion de la fête de l'école qui s'est déroulée le 20 septembre, tous les enfants du CP au CM2 ont pu s'essayer à ce sport qui demande à la fois concentration et dextérité.

Une belle preuve d'entraide et de patience entre écoliers et collégiens qui vient colorer notre thème de l'année: L'AMITIE !

Collège

Le 24 septembre, le collège St Laurent a accueilli 13 correspondants de Neuenstadt am Kocher. Logés chez leurs partenaires français, les Allemands ont découvert notre culture et notre langue, immergés dans notre quotidien. Une belle expérience pour tous, avec des cours, des ateliers au collège et de nombreuses activités au programme : nous remercions la Mairie de La Bresse pour son accueil, ainsi que la Chèvrerie du Brabant, la Confiserie Bressaude et Bol d'Air.

La semaine s'est achevée avec un enregistrement à Résonance FM (merci à Eric pour sa gentillesse !) et la visite du directeur de l'école allemande, Erik Grau, qui tenait à faire connaissance avec M^{me} Cochenet et M^{me} Poirot. Il a ainsi pu découvrir avec plaisir notre ville et notre établissement. Ravis de leur séjour, les correspondants et leurs enseignantes étaient prêts à accueillir nos jeunes du 11 au 18 octobre. Un joli projet, qui aura permis à une trentaine d'élèves de découvrir le pays voisin, de créer de beaux liens d'amitié et de s'ouvrir à d'autres horizons !



Sport La Bressaude Le mot du président



Courant septembre les activités sportives ont repris dans de nombreux domaines. C'est le moment de renouveler les licences ou de signer une première licence sportive.

La Bressaude propose dès le plus jeune âge un éveil au sport et à ses valeurs dans les écoles de la plupart de ses sections : basket, gymnastique, vélo, tir sportif, athlétisme, tennis, foyer de ski.

Le but principal et historique de La Bressaude est d'amener à la compétition tous les licenciés qui le désirent, mais ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas s'accomoder des contraintes d'un calendrier de compétitions, elle donne la possibilité de pratiquer un sport dans le cadre des loisirs notamment au sein des sections basket, badminton, VTT, pétanque, ski, avec ou sans licence selon le cas, et de participer éventuellement à des compétitions amicales non officielles en fonction des envies.

Les nombreux locaux et équipements sportifs de la ville permettent à d'autres associations locales orientées vers des activités physiques douces ou non proposées à La Bressaude, d'élargir l'éventail de l'offre locale et à chacune et chacun de trouver « chaussure à son pied ».

L'évolution démographique de notre cité ayant une incidence sur le bénévolat, il devient difficile de trouver des successeurs aux Présidents des Comités de Sections qui veulent passer la main, la plupart du temps en raison de leur âge ou d'un grand nombre d'années consacrées aux autres. La section CAF-Escalade recherche toujours son Président et ceux des sections Badminton et Athlétisme ont manifesté le désir de se désengager dans les prochains mois. Toute candidature est donc la bienvenue, quel que soit votre âge, femme ou homme, si vous aimez le sport, les contacts et le plaisir d'oeuvrer en équipe n'hésitez pas à nous rejoindre. Les coordonnées des Présidents de section et de La Bressaude sont disponibles sur le site de la ville et sur l'application.

Comme chaque mois nous avons à cœur de rendre compte de l'activité et des résultats des sections que nous estimons devoir à tous puisque le budget de l'Association ne peut être équilibré qu'avec la subvention municipale. Au mois de septembre les sections ont participé à 22 compétitions et grâce à la qualité des entraînements, obtenu 56 podiums.

Assemblée Générale de La Bressaude : elle se tiendra le 6 décembre prochain dans la maison des familles à 20h. Un compte-rendu des activités des sections sera présenté par chacun des Présidents de section étayé par un résumé de leur saison en images.

Sont disponibles sur le site de la ville et sur l'application

Championnat de France de Montée impossible 2024

La finale du championnat de France de montée impossible moto 2024 a eu lieu au cours du Week-End des 5 et 6 octobre à Lamure sur Azergue dans le Beaujolais au nord de Lyon. Les pilotes Bressauds ont confirmé leur domination à tel point que Thomas Jolly, Yohan Peltier et Julien Perrin prennent dans cet ordre les 3 premières places du classement national.



Distinctions

Le 5 octobre dernier, avant la remise des prix de la première journée du Championnat de Ski-Roue, sur la Place du Champstel, deux distinctions ont été décernées, en présence d'élus et des représentants du monde sportif :

Tout d'abord, Madame le Maire a eu le plaisir de remettre la **Médaille de la Ville** à notre jeune sportive **bressaude Delphine Claudel**, en remerciement pour son excellence, son travail acharné, sa persévérance et son esprit d'équipe, elle qui a su et sait encore porter haut les couleurs de notre Ville. Bravo et merci Delphine.



Ensuite, ce fut notre Ville qui s'est vu attribuer une belle distinction, décernée par le Comité Régional Olympique et Sportif : **Le Label Commune sportive » du Grand-Est**, en présence de M Lequeux et M. Mulo, Présidents du Comité Régional et du Comité Départemental Olympique et Sportif, ainsi que de M. Jean-Paul Omeyer, ancien Président de la commission sports du Conseil Régional. Ce label reflète le travail conséquent de nos associations sportives, de nos bénévoles, et de tous ceux qui croient en l'importance du sport dans la vie quotidienne.



Sport

Championnats de France de ski de fond d'été 2024

C'est une formule originale que le ski club de La Bressaude a proposé aux instances de la FFS qui en ont accepté l'augure. A défaut d'une piste fermée et sécurisée, c'est dans les rues de La Bresse qu'ont été imaginées les épreuves de sprint et de distance, ce qui n'a pourtant rien de nouveau puisque dans le passé le quai des Iranées a déjà été le théâtre de ce type de courses.

Cette formule requiert de nombreuses autorisations, l'information des commerces et riverains, des dispositions de sécurité spécifiques et des modifications temporaires des flux de circulation imposant une signalisation adéquate et la présence de bénévoles pour assurer le respect des panneaux, de la sécurité et du renseignement des usagers.

Les membres du ski club ont démontré une nouvelle fois leur maîtrise de l'organisation d'une manifestation sportive nationale. Les membres de la FFS et les compétiteurs ont particulièrement apprécié la qualité de l'accueil et surtout la ferveur d'un public de connaisseurs venu en masse les encourager tout le long des parcours parfois avec force cloches et bruyantes tronçonneuses des fans clubs.

530 fondeuses et fondeurs venant de 49 clubs ont pris possession de notre centre-ville non sans créer un certain trouble dans la circulation et chez les riverains lors de leurs séances d'échauffement vendredi après-midi et samedi. Grâce à la prudence, au respect de l'autre et à la patience de chacun, l'intégration dans la circulation de skieurs « en électrons libres » échappés des zones qui leur avaient été réservées n'a causé ni incident, ni accident.

Si le sprint du samedi n'a pas permis aux skieurs Bressauds d'exprimer tout leur potentiel, l'épreuve individuelle de distance du dimanche leur a donné l'occasion de se rattrapper et de belle manière puisqu'ils décrochent le nombre appréciable de 5 médailles :

Delphine Claudel médaille d'argent séniors (ratant de 3 petites secondes la médaille d'or) et vice-championne de France.

Léonie Perry médaille de bronze séniors et médaille d'or catégorie moins de 23 ans, championne de France de la catégorie.

Mattéo Correia médaille d'argent séniors et vice-champion de France.

Romain Vaxelaire médaille d'or catégorie moins de 20 ans et champion de France de la catégorie.

Sur le plan médiatique, l'évènement a été retransmis sur la chaîne Youtube, et couvert par France 3, Vosges TV, la radio France Bleue Sud Lorraine et le quotidien Vosges Matin. Un écran géant installé sur le pont de La Clairie retransmettait en direct l'arrivée du sprint.

Bravo à tous et merci à toutes celles et ceux qui ont participé à la réussite de ces championnats, en particulier au service des routes du département, aux services techniques municipaux et surtout aux 104 bénévoles qui se sont mobilisés pour installer, monter et faire fonctionner les divers abris et équipements.



Sport Athlétisme

Le 22 septembre dernier s'est déroulé le Rainkopf trail à la station Labellemontagne. Plus de 360 traileurs se sont défoulés sur les sentiers vosgiens et alsaciens autour des quatre formats de courses proposés ; 9 km, 14 km, 23 km (nouveau) et 37 km. Venus de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, du Sud de la France, des Alpes et de toute la région Grand-Est, sans oublier les locaux. Ce fût une belle épreuve couronnée de succès par la beauté des parcours mais aussi par les remerciements des concurrents qui nous ont félicité pour l'organisation, le balisage, la bonne ambiance et l'amabilité d'une quarantaine de bénévoles se sont employés à faire le maximum tout au long de la journée. De plus, le beau temps était de la partie, ajoutant une note de satisfaction. Merci à nos partenaires : La mairie de La Bresse, Labellemontagne, Intersports, La Bressaude Omnisports pour l'aide apportée et qui nous assure le bon déroulement de cette manifestation.

Nos licenciés ne sont pas en reste, quatre se sont mêlés parmi les autres coureurs et ont bien défendu les couleurs du club.

Encore merci à tous et rendez-vous le 21 septembre 2025 pour une édition encore plus belle.

État-civil

Septembre 2024

Mariage

Le 14 septembre, **Louis Poirot** et **Lorène Théaude**, domiciliés à Gérardmer en résidence à La Bresse

Le 14 septembre, **Jean-Yves Respaut** et **Rose-Marie Ben Djilali**, domiciliés à La Bresse

Le 21 septembre, **Valentin Houssa** et **Justine Muller**, domiciliés à Monchy-Humières (Oise) en résidence à La Bresse.

Décès

Antoine Bubendorff, âgé de 96 ans, domicilié 27 rue de la Clairie, époux de Marthe Schermesser, décédé le 9 septembre à La Bresse.

Jean-Daniel Marion, âgé de 53 ans, domicilié 16 bis traverse du Daval, décédé le 14 septembre à Nancy

Denis Frimin, âgé de 89 ans, domicilié 32 rue de la Clairie, époux de Ghislaine Diart, décédé le 16 septembre à La Bresse

Ghislaine Diart, âgée de 87 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, veuve de Denis Frimin, décédée le 18 septembre à La Bresse

Anne Didierlaurent, âgée de 96 ans, domiciliée 1 rue des Proyes, veuve de Michel Mougel décédée le 22 septembre à Gérardmer

Gérard Rundstadler, âgé de 78 ans, domicilié 19 chemin du Breuil, époux de Antoinette Arnould décédé le 22 septembre à Saulxures-sur-Moselotte

Francis Mougin, âgé de 63 ans, domicilié 2 b chemin de Bramont, épouse de Annick Valdenaire décédé le 25 septembre à Gérardmer



Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h15 et 14h-17h,
Samedi : 9h-12h Service Population uniquement
e-mail : info@labresse.fr - www.labresse.fr

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux :

03 29 25 53 89 - 7 route de Niachamp

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Service urbanisme et gestion du

patrimoine : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h - 14h-17h

EHPAD (Maison de Retraite)

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claire

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claire

Régie Municipale d'Électricité :

03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

03 29 62 54 21

24 rue de la 3^e DIA, 88 310 Cornimont

Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h

et le vendredi : 8h30-12h

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

SIA : 03 29 62 54 21

Service des eaux : 06 08 23 56 53



Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Appel d'urgence européen
unique : 112

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

Services médicaux

Service Médi-Garde

(nuit, dimanche, jours fériés) :

0820 33 20 20



Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Ménière

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

9h-12h et 14h30-18h30

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Dr Hofgaertner

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Mercredi et jeudi

Borne de téléconsultation médicale

à la pharmacie du Hohneck

du lundi au samedi sans rendez-vous

8h30 - 11h45 et 14h - 18h45

Dentiste : Dr Mathieu

18 rue de l'Église - 03 29 25 02 32

Services sociaux

Maison de Services au Public (MSAP)

Centre Culture et Social, 12 rue Mougel Bey

Pour prendre RDV, joindre les Antennes France

Service de : Le Thillot - Tél. : 03 29 24 87 63

Saulxures-sur-Moselotte - Tél. : 03 29 24 96 46

Conciliateur de justice

Espace Social et Culturel de Cornimont

1^{er} et 3^e mercredi - 14h à 19h

Mairie de Vagney - 2^e et 4^e mercredi

9h à 12h et 14h à 17h

Bruno Poizat

Par téléphone au 07 68 03 63 18

ADMR Permanence téléphonique :

03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

Infirmières

Valérie Flieller et Éliette Foucal

6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96

06 07 82 92 35

Lundi au samedi 8h30 à 9h30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro

Audiotel 3237

Pharmacie du Hohneck

23 rue Paul Claudel - 03 29 25 41 13

Du lundi au samedi : 8h30-12h30

et 14h-19h

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20h à 8h), dimanches et jours

fériés : faites le 15

La Poste



Horaires : Fermeture les lundis

Du mardi au vendredi de 9h-12h

et 14h-17h30

Samedi : 9h-12h

Horaires d'hiver des déchèteries du 1^{er} novembre au 31 mars

Communauté de communes des Hautes-Vosges
Tél. : 03 29 24 02 88

Les trois déchèteries de la communauté de communes
sont accessibles à tous les habitants du territoire,
quelle que soit leur commune de résidence.

Déchèterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

Niachamp à La Bresse		
Jour	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h
Mardi	8h30 - 12h	
Mercredi	8h30 - 12h	14h - 17h
Jeudi		
Vendredi	8h30 - 12h	14h - 17h
Samedi	8h30 - 12h	14h - 17h

Déchèterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte		
Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	
Mardi		14h - 17h
Mercredi		14h - 17h
Jeudi	8h30 - 12h	14h - 17h
Vendredi	8h30 - 12h	14h - 17h
Samedi	8h30 - 12h	14h - 17h

DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat
Tél. : 03 29 62 28 87

Permanences des élus

Maryvonne Crouvezier - Maire _____ Reçoit sur rendez-vous

Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies et STM _____ Reçoit sur rendez-vous

Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines _____ Reçoit sur rendez-vous

Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement _____ Jeudi de 10h à 11h

Fabienne Morel - Adjointe à la population et aux écoles _____ Reçoit sur rendez-vous

Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme _____ Reçoit sur rendez-vous

Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux jumelages _____ Reçoit sur rendez-vous

Jean-François Poirot - Adjoint à l'urbanisme _____ Reçoit sur rendez-vous

Geneviève Demange - Adjointe aux affaires sociales _____ Reçoit sur rendez-vous

AGENDA



10 au 15 novembre

Expositions Racines Bressaudes "Du Noir à l'Espoir"

Hall mairie, RDC et 1^{er} étage > *Horaires d'ouverture de la mairie*

*Infos : Mairie - Service Communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.labresse.fr*

11 novembre

Cérémonie patriotique Commémoration de l'Armistice 1918

Église et Monuments aux Morts > *à partir de 9h30*

*Infos : Mairie - Service Animations
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr*

14 et 15 novembre

Cabaret Aquatique

Salle des Fêtes >

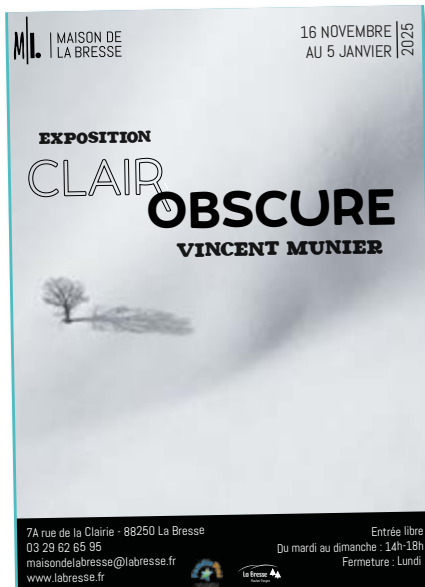
*Infos : Maison de La Bresse :
03 29 62 65 95 - www.labresse.fr*

16 novembre au 5 janvier

Exposition Vincent Munier

Maison de La Bresse > *du mardi au dimanche de 14h à 18h*

*Infos : Mairie - Service Communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
Maison de La Bresse : 03 29 62 65 95
www.labresse.fr*



17 novembre

Dimanche en jeu

Halle des Congrès > *de 10 h 30 à 17 h 30*

*Infos : EM.L.C. Julie Clavreul
03 29 25 60 09
ludothequemlclabresse@gmail.com*

22 novembre

Don du sang

Salle des Fêtes > *de 16 h à 19 h 30*

*Infos : Etablissement Français du Sang
Tél. : 03 83 44 62 62*

26 novembre

20h04, de l'idée sans détour

Maison de La Bresse > *20h04*

*Infos : Mairie - Service Communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
Maison de La Bresse : 03 29 62 65 95
www.labresse.fr*



30 novembre

Concert Woodstock Revival

Salle des Fêtes > *de 20 h à 23 h*

*Infos : Music Live Events
0632506976 - musicliveevents@yahoo.com*

30 novembre

Sainte-Barbe

Halle des Congrès > *18 h*

*Infos : Martin Jean-Claude
06 73 00 94 80 - martinjc3@wanadoo.fr*

7 décembre

Saint-Nicolas

Centre ville > *dès 17 h*

*Infos : Maison Loisirs et Culture
03 29 25 60 09 - mlclabresse@wanadoo.fr*



**7-8, 14-15 décembre
& du 21 décembre
au 5 janvier**

Marché de Noël

Centre-ville > *de 10 h 30 à 19 h*

*Infos : Mairie - Service Animation
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.labresse.fr*

Culture

Loisirs

Divers